

MORT

de M. Georges JANSSEN,

Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique.

Une courte maladie a emporté M. Georges JANSSEN le 9 juin 1941, à l'âge de quarante-huit ans. Sa mort prématurée a causé la consternation parmi tous ceux qui savaient ce que ce grand serviteur de la Belgique a fait pour elle et auxquels il avait été donné d'entrevoir ce que le Pays pouvait en attendre demain.

M. Georges JANSSEN naquit à Heyst-sur-Mer le 28 août 1892.

Son père, M. Camille JANSSEN, premier gouverneur général de l'Etat Indépendant du Congo, fut pour lui le modèle de tous les talents de l'esprit et de toutes les vertus civiques.

Entré à l'Université libre de Bruxelles, M. Georges JANSSEN était près de terminer ses études de droit au moment où éclata la guerre. Aussitôt il s'engagea comme volontaire et fit de très brillants services comme observateur à l'Aérostation militaire. De nombreuses distinctions, dont la Croix de Guerre avec deux palmes et la Croix de Guerre française ont récompensé ses mérites.

En décembre 1919, M. Georges JANSSEN acheva ses études de droit avec grande distinction.

Depuis ce moment, il fit deux parts de sa carrière, l'une consacrée aux affaires, l'autre à la science, qu'il sut mêler intimement.

Comme avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles, il plaida de 1920 à 1928.

Ses occupations, pour absorbantes qu'elles devinrent avec le temps, n'entravaient cependant pas sa carrière scientifique. Il avait été nommé assistant de l'un des cours de droit civil à la Faculté de Bruxelles peu de temps après avoir achevé ses études; le 14 juillet 1928, il était nommé professeur ordinaire et, à ce titre, restait chargé de l'une des parties importantes du droit. Seule l'immensité de sa tâche le conduisit à renoncer à ce cours, en mars 1939. Il continua cependant son enseignement par une suite de leçons approfondies relatives à l'organisation du crédit privé et resta étroitement en contact avec l'Université libre de Bruxelles comme membre permanent de son Conseil d'administration, où il avait été élu le 19 décembre 1936.

Rapidement familiarisé avec le métier des finances, il devint successivement secrétaire général, puis administrateur-directeur de la Mutuelle Solvay de 1928 à 1931, administrateur-délégué de la Société Belge de Banque de 1932 à 1935, et, en ces dernières qualités, membre du conseil de différentes affaires financières.

Sa grande compétence l'avait fait désigner pour remplir d'importantes missions au Canada

(1928), aux Etats-Unis (1932), aux Indes britanniques, en Malaisie et aux Indes néerlandaises (1933).

Dès 1935, M. Georges JANSSEN quitta le secteur des finances privées pour celui des institutions publiques. Le 1^{er} septembre de cette année, il fut nommé président de la Commission Bancaire. Il remplit cette fonction jusqu'au 29 septembre 1938 avec une compétence et une conscience qui lui permirent d'asseoir sur des bases saines et solides l'œuvre si délicate de contrôle des banques.

Entretemps, il était entré à la Banque Nationale. Le 13 octobre 1937, il fut désigné comme directeur; le 21 octobre 1937, il fut nommé vice-gouverneur, et le 13 janvier 1938, gouverneur de la Banque Nationale de Belgique.

A la Banque, il a donné le meilleur de lui-même. Pendant les quatre années que dura son mandat, l'activité de l'Institut d'émission se confondit avec celle de son gouverneur. Tous les événements l'ont trouvé à la hauteur de sa tâche et lui ont permis de donner la mesure de ses qualités vraiment exceptionnelles.

Comme gouverneur, il représentait la Banque au Conseil d'administration de la Banque des Règlements Internationaux.

Il remplissait en outre les fonctions de président de la Première Section du Conseil Supérieur des Finances, président du Conseil des Institutions de Crédit, président de l'Office Central de la Petite Epargne, membre du Conseil général de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, membre du Fonds d'Amortissement de la Dette Publique.

M. Georges JANSSEN avait un caractère affable, une bonté naturelle et spontanée, une intelligence rayonnante, le don de convaincre et de susciter l'enthousiasme autour de lui.

La Banque Nationale gardera fidèlement et avec une reconnaissance émue le souvenir d'un des meilleurs parmi ceux qui ont présidé à sa haute mission.

Sa mort n'est pas seulement une perte pour la Banque, perte cruelle et irréparable, mais encore pour le Pays tout entier, qui était l'objet de ses préoccupations constantes.

AVIS AUX LECTEURS

Etant donné la pénurie actuelle de papier, nous nous voyons dans l'obligation de remettre à plus tard la publication de la Table des Matières du Bulletin d'Information et de Documentation du premier semestre de 1941.

TABLE DES MATIÈRES.

STATISTIQUES (Les renseignements précédés de la lettre « p » sont provisoires.)

Tableau no.	Page.	Tableau no.	Page.
Le marché de l'argent et des capitaux.		Les prix.	
2	Taux d'escompte et de prêts 236	47	Prix de gros intérieurs des charbons, agglomérés et cokes 243
14	Cours comparés de quelques fonds publics 236	50	Cours des principales matières premières aux Etats-Unis 244
15	Indice mensuel des actions à la Bourse de Bruxelles (Période 1936 à 1938 = 100) 237	La production.	
16	Cours et rendements des principaux types d'obligations 237	56	Productions diverses 244
17	Emissions des sociétés industrielles et commerciales belges et congolaises :	57	Activité de la construction 244
	Tableau rétrospectif 237	58	Production d'énergie électrique 245
	Détail des émissions : avril 1941 238	59	Distribution de gaz 245
19	Opérations bancaires du Crédit Communal 239	La consommation.	
20	Inscriptions hypothécaires 239	65	Indices des ventes à la consommation (Période 1936 à 1938 = 100).. 245
Les finances publiques.		66	Consommation de tabac 246
25	Situation de la dette publique 239	67	Abatages dans les treize principaux abattoirs du pays 246
	Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique et de la Banque d'Emission à Bruxelles 239	Le chômage.	
Les revenus et l'épargne.		80	Nombre de chômeurs contrôlés 246
30	Rendement des sociétés anonymes belges : avril 1941 240	Statistiques bancaires.	
	Tableau rétrospectif 242	85	Situations trimestrielles globales des banques belges 247
31	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite :		Situations de la Banque Nationale de Belgique 248
	Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Epargne 242		Situations de la Banque d'Emission à Bruxelles 248
	Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite 242		Situations réunies de la Banque Nationale de Belgique et de la Banque d'Emission à Bruxelles .. 248
32	Indice trimestriel des salaires (Période 1936 à 1938 = 100) 241		Liste des valeurs admises en nantissement à la Banque Nationale de Belgique et à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite 249
Le mouvement des affaires.		86	Banques d'émission étrangères :
35	Activité des Chambres de compensation 242		Situations Nederlandsche Bank .. 251
36	Mouvement des chèques postaux .. 243		» Banque Nation. Suisse 251
39	Déclarations de faillites et demandes de concordat dans le Royaume 243		» Deutsche Reichsbank .. 251
			» Sveriges Riksbank 251
LEGISLATION ECONOMIQUE			252

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

LE MARCHÉ DE L'ARGENT ET DES CAPITAUX.

TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %).

2

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE				CALL-MONEY Marché
	Escompte		Prêts et avances sur effets publics (*)		
	acceptations com- merciales et warrants	traites non acceptées et promesses	ayant maximum 120 jours à courir	ayant plus de 120 jours à courir	
<i>Moyennes annuelles :</i>					
1939.....	2,67	3,67		3,93	1,31
1940.....	2,03	3,03	2,03	3,03	1,25 (1)
<i>Moyennes mensuelles :</i>					
1940 Décembre.....	2,—	3,—	2,—	3,—	1,—
1941 Janvier.....	2,—	3,—	2,—	3,—	1,—
Février.....	2,—	3,—	2,—	3,—	0,82 (2)
Mars.....	2,—	3,—	2,—	3,—	0,75
Avril.....	2,—	3,—	2,—	3,—	0,75
Mai.....	2,—	3,—	2,—	3,—	0,75

N. B. — Les taux de la Banque d'Emission à Bruxelles sont les mêmes que ceux de la Banque Nationale de Belgique.

(*) Quotité de l'avance en mai 1941 :

Taux de 2 % :

Prêts et avances en compte-courant sur effets publics
ayant maximum 120 jours à courir 95 %

Taux de 3 % :

Prêts et avances en compte-courant sur effets publics à
plus de 120 jours :

a) Certificats de Trésorerie et certificats de l'Em- prunt de l'Indépendance	95 %
b) Obligations décennales (1940-1950)	90 %
c) Certificats de Trésorerie à cinq ans (1941-1946), 3 1/2 p. c.	90 %
d) Autres effets publics	80 %

(1) Moyenne de neuf mois (pas de cotations du 10 mai au 13 août 1940).
(2) Du 1er au 8 février 1941 : 1,— % ; du 9 au 28 février 1941 : 0,75 %.

14

COURS COMPARES DE QUELQUES FONDS PUBLICS.

DÉSIGNATION DES TITRES	Cotation pour	COURS AU			
		1er mai 1940	1er avril 1941	1er mai 1941	3 juin 1941
I. — DETTE INTÉRIEURE DIRECTE DE L'ÉTAT BELGE (Intérêts à bonifier).					
Dettes 2 1/2 %	100,—	51,75	63,75	64,10	66,40
Dettes 3 %, 2 ^e série	100,—	65,80	77,25	77,40	78,35
Dettes 3 1/2 %, 1937	100,—	69,25	83,60	84,—	86,85
Dettes Unifiées 4 %	100,—	79,50	95,—	96,25	97,—
Obligations décennales (1940-1950), 4 %	100,—	—	97,50	98,85	99,80
Emprunt à lots 1932, 4 %	525,—	451,—	525,—	528,—	534,—
Emprunt à lots 1933, 4 %	1.050,—	901,—	1.052,—	1.061,—	1.087,—
Emprunt à lots 1938 (3 1/2 % jusqu'en 1947; ensuite 4 %).....	500,—	411,—	490,—	498,—	503,—
II. — DETTE INDIRECTE ET DETTE GARANTIE PAR L'ÉTAT (Intérêts à bonifier).					
Dommages de guerre à lots 1921, 4 %	250,—	204,—	235,—	238,—	244,—
Dommages de guerre à lots 1922, 4 %	262,50	216,—	253,—	253,—	263,—
Dommages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	443,—	506,—	515,—	530,—
Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche suisse) action privilégiée 6 %	500,—	511,—	625,—	635,—	656,—
Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche hollandaise) action privilégiée 6 %	500,—	510,—	615,—	620,—	638,—
Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche belge) action privilégiée 4 %	500,—	391,—	496,—	498,—	498,—
(*) Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, 3 %, coupon janvier-juillet	100,—	56,—	77,45	78,—	77,65
Société Intercommunale de la Rive Gauche de l'Escaut, 4 1/4 %	100,—	78,25	92,55	—	99,25
Société Nationale des Distributions d'Eau, 4 %	100,—	—	90,05	95,50	97,50
III. — DETTE DIRECTE DE LA COLONIE.					
<i>Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888.....</i>					
	100,—	129,50	167,50	173,50	179,—
<i>Intérêts à bonifier : (titres bloqués, liquidés par transfert)</i>					
Dettes coloniales 1904, 3 %	100,—	64,45	69,50	69,50	71,—
Dettes coloniales 1906, 4 %	100,—	78,—	86,75	86,50	88,75
Dettes coloniales 1936, 4 %	100,—	77,50	86,75	86,50	88,65
(*) Dettes coloniales 1937, 3 1/2 %	100,—	65,50	78,—	78,—	80,50

(*) Les coupons des emprunts ci-dessus sont nets d'impôts; ceux passibles d'un impôt de 2 p. c. sont marqués d'un astérisque.

INDICE MENSUEL DES ACTIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES (1).

15

DATES	Indice global	Assurances, banques et sociétés à portefeuille	Tramways, chemins de fer économiques et vicinaux	Tramways et électricité (trusts)	Gas et électricité	Métallurgie	Charbonnages	Zinc, plomb, mines	Glaceries et verreries	Textiles et soieries	Coloniales	Construction (2)	Produits chimiques (2)	Divers
-------	---------------	--	--	----------------------------------	--------------------	-------------	--------------	--------------------	------------------------	----------------------	------------	------------------	------------------------	--------

Indices : Période 1936 à 1938 = 100.

1940 2 Décembre	117	105	120	93	112	114	203	104	99	114	—	149	122	102
1941 3 Janvier	142	126	145	116	127	131	260	132	118	137	159	149	122	118
3 Février	143	134	148	128	140	124	247	124	117	153	156	144	124	111
3 Mars	160	148	166	144	161	137	268	135	128	162	179	158	142	124
1 ^{er} Avril	166	154	173	153	167	147	284	136	138	169	178	170	140	141
1 ^{er} Mai	173	156	174	146	165	157	322	145	132	178	183	184	145	149
3 Juin	196	177	179	158	175	183	359	160	156	208	216	219	171	167

(1) Indices provisoires à partir de février 1941. — (2) Rubriques nouvelles depuis janvier 1941.

COURS ET RENDEMENTS DES PRINCIPAUX TYPES D'OBLIGATIONS.

16

DATES	TYPES DOMINANTS								OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS Types divers	
	Cours				Rendement (eu égard au cours seulement)				Rendement net moyen	Valeur boursière moyenne
	I Dette unifiée 4 %	II Dette coloniale 1936 4 %	III Provinces, villes et communes 4 %	IV Entreprises industrielles et commerc. 4 1/2 %	I Dette unifiée 4 %	II Dette coloniale 1936 4 %	III Provinces, villes et communes 4 %	IV Entreprises industrielles et commerc. 4 1/2 %		
1940 2 Décembre ..	93,50	—	86,72	95,11	4,28	—	4,60	4,73	4,84	96,47
1941 3 Janvier	93,50	—	87,52	95,10	4,28	—	4,57	4,73	4,84	96,56
3 Février	93,50	88,25	87,41	97,61	4,28	4,53	4,58	4,61	4,60	99,18
3 Mars	93,50	86,85	87,29	97,26	4,28	4,61	4,58	4,63	4,63	98,61
1 ^{er} Avril	95,—	86,75	87,36	97,69	4,21	4,61	4,58	4,61	4,58	99,78
1 ^{er} Mai	96,25	86,50	90,35	99,63	4,16	4,62	4,43	4,52	4,51	101,24
3 Juin	97,—	89,65	92,72	102,57	4,12	4,46	4,31	4,39	4,41	103,61

N. B. — Méthode d'établissement : voir *Bulletin d'Information et de Documentation* de mars 1939, p. 187.

EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.

Tableau rétrospectif (milliers de francs).

17

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS				AUGMENTATIONS DE CAPITAL (S. A., soc. en comm. par actions et S. P. R. L.)			ÉMISS. D'OBLIGATIONS	Ensemble des émissions	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		Émissions nettes (3)
	S. A. et en com. p. a.		S. P. R. L.		Capital ancien	Augm. nominale	Montant libéré sur valeur nominale			Montant nominal	Montant nominal	
	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale								
1939.....	238.908	214.155	250.353	243.256	734.615	627.114	519.265	41.200	1.157.575	472.660	258.703	286.513
1940.....	416.916	266.141	131.508	126.709	700.021	949.537	914.892	500	1.498.461	286.411	737.942	283.989
1940 4 premiers mois	143.833	142.452	37.760	36.539	212.538	487.821	475.971	500	669.914	116.515	414.958	123.989
1941 4 premiers mois	192.049	133.779	38.129	34.913	928.657	553.559	542.759	60.161	843.898	137.671	415.151	219.140
1940 Mars	57.125	57.070	9.587	9.339	12.518	14.082	13.832	500	81.294	42.695	12.109	25.937
Avril	7.137	6.544	3.896	3.674	118.650	375.438	373.758	—	386.471	6.699	342.470	34.807
Mai (du 1 ^{er} au 10).....	5.791	5.507	2.285	2.285	41.810	20.482	20.442	—	28.558	9.870	13.012	5.352
Juillet	151.060	31.060	561	476	24.850	23.490	23.490	—	175.111	11.709	12.000	31.237
Août	809	713	3.370	3.115	22.309	16.940	16.820	—	21.119	2.551	14.250	3.847
Septembre	6.100	6.100	9.842	9.392	10.385	8.625	7.370	—	24.567	13.109	4.156	5.597
Octobre	17.517	17.282	14.564	14.140	22.603	22.012	21.440	—	54.093	13.609	16.729	22.524
Novembre	11.930	11.130	18.463	18.333	63.320	95.734	95.329	—	26.127	32.641	71.580	20.571
Décembre	79.876	51.897	44.663	42.429	302.206	274.433	254.030	—	396.972	86.327	191.257	70.872
1941 Janvier	24.681	21.917	10.899	10.529	90.076	137.168	137.168	—	172.748	20.298	116.308	33.008
Février	17.355	16.107	9.531	6.935	97.525	51.760	47.350	30.000	108.646	15.158	29.792	55.442
Mars	40.191	35.991	9.399	9.399	169.243	95.522	94.032	—	145.112	55.742	56.960	26.720
Avril	109.822	59.764	8.300	8.050	571.813	269.109	264.209	30.161	417.392	46.473	212.091	103.970

(1) Compris dans les constitutions et les augmentations de capital. — (2) Comprises dans les augmentations de capital. — (3) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission (voir détail des émissions), moins les libérations autres qu'en espèces.

EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.

Détail des émissions

(milliers de francs).

AVRIL 1941.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS (1)					AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (1) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES				DISSOL. DE SOCIÉTÉS (1) (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)		RÉDUCTIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à resp. limitée)					
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée		Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature.		Incorporation de réserves (comprise dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant		
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal									Montant libéré sur valeur nominale	anonymes et en commandite par actions		de personnes à responsabilité limitée	Augmentation de capital	Nombre	Montant			Nombre	Montant
						Constitutions de sociétés		Nombre	Montant	Nombre	Montant													
1a Banques privées	1	10.000	10.000	—	—	—	—	10.000	10.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	20
1b Banques d'intérêt public	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Assurances	—	—	—	—	—	1	4.232	15.768	15.768	—	—	—	—	—	15.768	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Opérations financières	9	72.450	24.450	2	220	220	7	317.850	39.950	38.850	1	5.161	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Importations, exportations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Commerce de métaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Comm. d'habillem. et d'ameublem.	1	500	500	1	50	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Commerce de produits aliment.	8	3.620	3.509	3	245	245	3	6.000	3.150	3.150	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Commerces divers	22	9.782	8.750	8	950	950	15	14.895	13.220	12.270	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9. Sucrieries	—	—	—	—	—	—	1	23.500	35.000	35.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10. Meuneries	—	—	—	—	—	—	1	1.500	2.500	1.250	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11. Brasseries	—	—	—	—	—	—	3	5.425	3.475	3.475	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12. Distilleries	—	—	—	—	—	—	1	300	300	300	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Autres industries alimentaires	3	2.850	2.690	—	—	—	3	1.810	2.140	2.140	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14. Carrières	—	—	—	—	—	—	2	2.000	4.000	4.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
15. Charbonnages	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16. Mines et autres indust. extractives ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
17. Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
18. Électricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
19. Constructions électriques	1	250	250	—	—	—	1	100	178	178	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
20. Hôtels, théâtres, cinémas	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
21. Imprimerie, publicité	—	—	—	—	—	—	1	50	16	16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
22. Textiles	1	1.100	995	1	1.350	1.350	18	118.580	49.695	49.695	—	—	350	504	1.290	438	44.515	2	—	—	—	—	—	—
23. Matér. artific. et produits céramiq.	—	—	—	1	3.000	3.000	1	284	284	284	—	—	—	—	3.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—
24. Métallurgie et construct. mécaniq.	1	300	300	—	—	—	1	1.832	2.588	2.588	—	—	—	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
25. Construct. (bâtim. et trav. publ.)	1	500	100	2	375	375	3	6.100	15.605	15.605	—	—	—	—	75	8.500	—	—	—	—	—	—	—	—
26. Papeteries	—	—	—	—	—	—	2	25.000	37.500	37.500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
27. Plantations et sociétés coloniales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
28. Produits chimiques	1	500	500	—	—	—	1	10.000	2.500	2.500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
29. Industries du bois	4	4.470	4.470	—	—	—	2	970	4.030	4.030	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
30. Tanneries et corroiries	—	—	—	—	—	—	1	10.000	6.000	6.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
31. Automobiles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
32. Verreries et cristalleries	—	—	—	—	—	—	1	3.000	1.500	1.500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
33. Glaceries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
34. Industries diverses	4	3.350	3.100	5	1.860	1.610	9	18.385	19.710	18.110	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
35. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
36. Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37. Navigation et aviation	2	150	150	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
38. Télégraphe et téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
39. Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
40. Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
41. Transports non dénommés	—	—	—	3	250	250	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
42. Divers non dénommés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux...	59	109.822	59.764	26	8.300	8.050	79	571.813	269.109	264.209	2	30.161	—	350	22.550	6.907	17.016	212.091	30	19.810	1	1.100	3	1.370

(1) Coopératives : 14 sociétés constituées au capital minimum de 815.000 francs; 3 sociétés dissoutes au capital minimum de 25.000 francs; 2 sociétés dont le capital minimum a été augmenté de 1.110.800 francs.

OPERATIONS BANCAIRES DU CREDIT COMMUNAL.

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

PÉRIODES	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		DÉPENSES ORDINAIRES	
	Prélèvements sur comptes	Remboursements nets	Avances nettes	Remboursements nets
	(milliers de francs)			
1939	488.561	238.926	418.426	233.068
1940	127.007	169.932	211.353	255.341
1940 Août	7.191	9.192	201	9.588
Septembre	17.487	2.202	1.063	5.862
Octobre	10.078	4.797	53	2.316
Novembre	7.961	4.582	1.337	477
Décembre	10.009	63.593	231	20.910
1941 Janvier	12.873	3.023	320	7.657
Février	4.596	4.314	31.745	2.882
Mars	10.125	18.531	40.283	12.834
Avril	18.574	29.731	52.700	18.276
Mai	18.686	19.964	35.359	7.663

INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES (1).

PÉRIODES	Montant d'après les droits d'inscription perçus
	(milliers de fr.)
1939 Moyenne mens. ...	183.754
1940 Moyenne mens. ...	60.377
1940 Mai	44.202
Juin	17.745
Juillet	26.784
Août	28.807
Septembre	42.006
Octobre	56.881
Novembre	61.400
Décembre	71.199
1941 Janvier	86.447
Février	79.104

(1) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans, qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

LES FINANCES PUBLIQUES.

SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE (*)

(millions de francs).

NATURE	31 décembre 1939	31 mars 1940	30 juin 1940	30 septembre 1940	31 décembre 1940	31 mars 1941
A. — Dette consolidée :						
Dettes intérieure directe	26.240	26.184	26.451	25.451	27.641	29.036
Dettes intérieure indirecte	8.948	8.910	8.900	8.448	8.429	8.384
	35.188	35.094	35.351	34.897	36.070	37.420
Emprunts extérieurs	5.214	4.936	4.923	5.374	5.372	4.128
Dettes envers des gouvernements étrangers	13.065	12.673	12.843	12.843	12.843	12.843
	18.279	17.609	17.766	18.217	18.215	16.971
B. — Dette à moyen terme (1) :						
Dettes intérieure	700	1.259	700	700	700	1.984
Dettes extérieure	—	—	—	—	—	—
	700	1.259	700	700	700	1.984
C. — Dette à court terme (2) :						
Dettes intérieure	4.430	6.234	9.446	14.119	15.726	18.600
Dettes extérieure	722	713	623	622	623	623
	5.152	6.947	10.069	14.741	16.349	19.223
D. — Dette à vue (3) :						
Dettes intérieure	3.167	3.384	3.059	3.059(3bis)	3.059(3bis)	3.059(3bis)

(*) Le montant des dettes extérieures est établi d'après les cours des changes de la Bourse de Bruxelles de la dernière bourse du mois; depuis le 30 juin 1940, ce montant est établi d'après le cours des changes de la Bourse de Bruxelles du 30 avril 1940. Depuis 1936, les emprunts 5 1/2 p. c. 1932 et 1934 sont décomptés sur la base de fr. 196,675 pour 100 fr. français de capital nominal.

- (1) Titres à l'échéance d'un an au moins et de cinq ans au plus.
 (2) Titres à moins d'un an d'échéance.
 (3) Dépôts des particuliers en comptes chèques postaux.
 (3bis) Bon du Trésor improductif d'intérêt créé en contre-partie des avoirs des particuliers en comptes chèques postaux au 3 août 1940, date à laquelle ces avoirs furent virés à la Banque d'Emission à Bruxelles. Leur gestion fut confiée à cette dernière en vertu d'une convention passée entre le Ministère des Finances, la Banque d'Emission à Bruxelles et la Banque Nationale de Belgique. Aucune échéance n'a été fixée pour ce bon.

SITUATION DES AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE ET DE LA BANQUE D'EMISSION A BRUXELLES

(milliers de francs).

NATURE	BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE			BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE ET BANQUE D'EMISSION A BRUXELLES		
	31 décembre 1939	31 mars 1940	30 juin 1940	30 septembre 1940	31 décembre 1940	31 mars 1941
A 120 jours au maximum :						
Certificats de Trésorerie	3.306.625 (1)	3.075.645 (1)	5.060.398 (1)	8.548.262 (1)	9.218.681 (1)	10.415.245 (1)
Titres assimilés	419.733 (1)	262.729 (1)	808.651 (1)	180.000 (1)	179.265 (1)	206.243 (1)
A un an au plus	—	—	—	—	19.614 (1)	44.284 (1)
A cinq ans au plus	—	152.304	—	—	—	—
A plus de cinq ans (3)	862.397	930.698	930.522	866.865	1.279.322	1.231.740
A échéance indéterminée	—	—	—	3.059.148 (2)	3.059.148 (2)	3.059.148 (2)
TOTAL...	4.588.755	4.421.376	6.799.571	12.654.276	13.756.030	14.956.660

- (1) Réescompte déduit.
 (2) Bon du Trésor improductif d'intérêt créé en contre-partie des avoirs des tiers en comptes chèques postaux au 3 août 1940.
 (Voir remarque 3bis du tableau de la situation de la dette publique.)
 (3) Non compris les titres acquis en vertu de la loi du 19 juillet 1932, soit fr. 549.989.919,50.

LES REVENUS ET L'ÉPARGNE.
RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.
 Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement.

AVRIL 1941.

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserve	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (2)	Coupons d'obligations bruts (1)
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			

(Milliers de francs)

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique.

1a Banques privées	23	22	1	671.650	226.603	72.177	21	41.472	—	—
1b Banques d'intérêt public....	1	1	—	175.000	26.080	15.643	—	8.750	237.859	9.345
2. Assurances	27	23	4	59.485	31.415	12.769	478	7.011	—	—
3. Opérations financières	189	128	61	779.655	250.495	36.521	2.769	29.346	76.774	2.962
4. Importations, exportations ..	17	13	4	17.435	4.734	1.023	111	640	—	—
5. Commerce de métaux	17	16	1	15.020	6.588	2.772	7	488	—	—
6. Comm. d'habil. et d'ameubl.	43	38	5	56.770	5.394	7.327	385	3.125	—	—
7. Comm. de prod. alimentaires	35	25	10	41.020	4.858	4.844	2.476	1.863	—	—
8. Commerces divers	253	181	72	182.725	63.850	23.814	5.257	7.945	4.073	195
9. Sucreries	—	—	—	—	—	—	—	—	2.693	162
10. Meuneries	12	12	—	57.783	20.173	7.808	—	5.841	—	—
11. Brasseries	44	38	6	340.018	81.279	30.865	612	21.899	4.500	180
12. Distilleries	2	2	—	15.700	10.658	3.782	—	3.075	—	—
13. Autres industr. alimentaires.	51	40	11	342.550	56.932	28.607	1.112	18.090	2.416	109
14. Carrières	31	11	20	176.298	52.151	4.411	2.500	4.235	3.840	239
15. Charbonnages	16	14	2	500.880	159.523	47.003	28	37.873	21.852	983
16. Mines et autres industr. extr.	4	4	—	44.525	313	1.442	—	1.336	—	—
17. Gaz	3	—	1	90.800	10.779	10.323	70	9.443	3.076	185
18. Électricité	12	10	2	930.762	56.607	66.895	187	58.679	70.574	3.357
19. Constructions électriques	9	5	4	35.489	7.231	259	1.686	34	500	40
20. Hôtels, théâtres, cinémas....	41	18	23	77.364	13.094	3.091	685	2.394	27.500	1.269
21. Imprimerie, publicité	41	21	20	25.846	6.383	1.426	1.880	604	—	—
22. Textiles	99	83	16	440.938	182.337	40.229	1.419	23.398	2.200	117
23. Mat. art. et prod. céramiques.	56	26	30	453.819	78.706	11.650	6.260	9.886	32.811	1.640
24. Métallurg. et constr. mécan.	86	64	22	524.059	104.137	44.407	2.747	31.762	223.708	10.279
25. Construt. (bât. et tr. publ.)	41	25	16	123.853	21.888	10.757	1.501	6.318	6.441	322
26. Papeteries	15	14	1	115.980	70.528	17.068	4	11.170	71.682	3.256
28. Produits chimiques	36	27	9	428.013	12.854	7.373	530	3.548	701	32
29. Industries du bois	27	26	1	45.415	19.988	5.886	5	1.910	—	—
30. Tanneries et corroiries	13	12	1	149.780	25.184	9.926	62	4.337	—	—
31. Automobiles	3	1	2	8.250	1.132	52	557	—	—	—
32. Verreries et cristalleries	6	5	1	11.250	6.921	163	131	—	—	—
33. Glaceries	1	1	—	160.000	108.190	3.577	—	3.200	—	—
34. Industries diverses	110	83	27	294.462	33.845	20.086	5.771	7.226	812	65
35. Chemins de fer	3	—	3	6.794	9.309	—	84	—	—	—
36. Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37. Navigation et aviation	23	16	7	22.360	1.930	1.894	575	497	4.750	178
38. Télégraphe et téléphone	1	1	—	250.000	55.182	23.565	—	22.625	—	—
39. Tramways électriques	5	5	—	357.964	229.019	47.485	—	38.571	1.388	56
40. Autobus	1	1	—	300	399	9	—	—	—	—
41. Transports non dénommés....	18	9	9	22.035	981	742	2.223	60	—	—
42. Divers non dénommés....	7	4	3	3.473	454	14	186	7	—	—
TOTAUX...	1.422	1.027	395	8.055.520	2.057.225	627.690	42.319	428.658	800.150	34.971

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge.

1. Banques priv. et soc. financ.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Sociétés commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sociétés industrielles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sociétés agricoles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX...	—									

C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger.

1. Sociétés d'électricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Tramways	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Plantations et sociétés colon.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sociétés diverses	3	—	3	107.600	33.054	—	1.344	—	2.610	130
TOTAUX...	3	—	3	107.600	33.054	—	1.344	—	2.610	130
Totaux généraux ...	1.425	1.027	398	8.163.120	2.024.171	627.690	43.663	428.658	802.760	35.101

(1) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois d'avril 1941 (évaluation, en milliers de frs).

Coupons d'emprunts intérieurs de l'État	27.953
Coupons d'emprunts de la Colonie (3)	28.936
Coupons d'emprunts des provinces et communes	38.772 (4)
Coupons d'emprunts d'organismes divers	43.863
Intérêts afférents à des emprunts extérieurs convertis en dette intérieure (arrêté du 4 mars 1941)	762

TOTAL... 140.286

(2) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

(3) Le paiement des coupons de la Colonie n'a été repris que dans le courant de janvier 1941.

(4) Y compris les arriérés d'intérêt payés par la ville de Liège sur ses emprunts.

INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES. (Période 1936 à 1938 = 100.) (1)

PÉRIODES	INDICE GÉNÉRAL	INDICES PAR INDUSTRIES																				INDICES des salaires horaires moyens par catégorie d'industrie				
		Cokeries	Carières, cimenteries, marbreries	Métallurgie				Industries céramiques, briqueteries	Industries verrières	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Art et précision	Transports		Gaz et électricité	biens de production	biens de consommation
				Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécan. et métalliques	Ensemble					Lin, coton, chanvre et jute	Laine, tapis, bonneterie, confection	Ensemble					Fabriques	Imprimerie et transformation		Travail des ports, camionneurs	(2) Chemins de fer			

a) Indice des salaires horaires moyens.

1938 Juin	108	108	107	110	107	109	109	104	106	107	105	106	107	107	107	107	106	104	104	105	110	106	103	104	106	108	108
Septembre	108	108	107	111	107	109	109	105	106	108	105	105	107	106	109	108	105	105	104	106	110	107	109	109	109	105	108
Décembre	109	111	111	113	108	109	110	109	108	109	106	107	108	108	110	108	108	105	107	108	107	107	109	109	108	109	108
1939 Mars	109	109	107	112	107	109	110	109	106	107	105	109	110	109	110	108	108	103	104	106	108	105	110	109	109	108	107
Juin	107	108	106	113	106	109	110	106	106	107	104	106	107	106	110	108	108	97	104	107	109	105	104	104	108	108	106
Septembre	108	108	106	112	107	108	109	111	107	108	104	106	105	106	109	110	108	100	104	103	111	102	111	109	107	108	106
Décembre	111	116	110	123	112	112	116	106	113	113	107	105	107	106	110	109	115	100	114	105	105	109	108	108	113	113	108
1940 Mars	113	117	110	123	115	114	117	107	114	114	110	112	113	112	113	109	118	105	119	106	106	112	104	106	114	115	111
Septembre	116	120	117	118	117	117	112	113	119	110	119	116	118	110	117	122	105	121	108	119	109	—	—	115	117	115	115
Décembre	p 116	123	116	124	121	116	119	113	111	120	108	121	119	120	111	117	105	121	111	111	105	105	105	116	118	p 114	114
1941 Mars	p 118	122	117	124	119	116	119	110	113	120	109	120	119	119	117	118	106	121	110	110	102	—	—	115	p 117	p 115	115

b) Indice des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés.

1938 Juin	108	104	107	112	108	108	109	106	105	107	105	105	107	106	107	106	106	105	104	105	110	104	—	—	107	107	107
Septembre	109	104	109	118	108	107	111	106	105	108	105	106	107	106	109	107	107	106	104	106	111	108	—	—	107	108	107
Décembre	109	107	111	116	108	108	111	108	107	108	105	107	106	107	110	107	109	105	107	106	110	106	—	—	108	109	108
1939 Mars	109	106	107	114	107	108	110	108	105	107	105	109	110	109	110	108	110	105	104	107	111	102	—	—	109	108	107
Juin	108	104	108	115	107	108	111	108	106	107	104	107	106	107	110	108	110	102	104	106	114	106	—	—	108	107	107
Septembre	108	104	108	112	107	108	110	111	106	107	104	106	106	106	110	108	110	105	104	105	116	104	—	—	108	107	107
Décembre	112	112	114	124	113	113	117	109	113	113	108	105	105	105	110	108	118	105	114	106	127	108	—	—	113	112	109
1940 Mars	115	113	112	126	117	114	119	107	111	115	110	111	112	112	114	109	120	108	118	107	126	113	—	—	115	115	111
Septembre	116	118	114	118	118	116	117	106	110	120	113	117	119	118	112	111	124	108	121	109	126	112	—	—	117	119	114
Décembre	p 117	119	114	121	123	115	118	112	109	120	113	119	119	119	113	112	122	108	121	112	89	—	—	118	119	p 114	114
1941 Mars	p 117	118	113	124	124	115	119	111	112	120	113	119	113	116	118	113	121	108	121	112	87	—	—	117	p 118	p 115	115

c) Indice des salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés.

PÉRIODES	INDICE GÉNÉRAL	INDICES PAR INDUSTRIES																				VARIATIONS DES SALAIRES selon régimes (3)						
		Cokeries	Carières, cimenteries, marbreries	Métallurgie	Industries céramiques, briqueteries	Industries verrières	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industries textiles	Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier	Art et précision	Transports	Gaz et électricité	I	II	III								
1938 Juin	108	104	107	112	108	108	110	110	105	108	105	106	106	106	108	107	106	105	104	107	110	110	—	—	105	108	107	105
Septembre	108	104	107	117	107	108	111	110	105	109	104	105	106	105	110	108	106	105	104	109	110	107	—	—	106	108	108	105
Décembre	109	106	109	112	108	108	110	104	107	110	106	107	107	110	108	110	106	106	106	106	110	107	—	—	108	109	108	106
1939 Mars	109	106	107	110	106	109	109	104	105	108	105	109	108	109	111	109	109	106	104	107	110	108	—	—	110	108	108	107
Juin	108	104	106	112	106	108	109	112	104	108	105	107	107	107	110	108	108	102	104	107	110	101	—	—	109	107	108	106
Septembre	108	102	107	112	105	108	109	112	104	107	104	105	108	106	110	108	107	105	104	98	111	95	—	—	109	107	107	105
Décembre	110	112	111	122	111	109	114	106	112	115	108	105	106	105	109	109	114	105	114	102	115	107	—	—	113	112	110	107
1940 Mars	113	112	112	125	117	109	116	106	113	116	111	112	112	112	112	106	116	107	118	106	119	108	—	—	116	114	113	108
Septembre	116	119	116	121	119	112	116	106	109	120	112	117	124	120	113	111	120	110	121	109	121	108	—	—	118	118	116	109
Décembre	p 117	119	113	126	121	111	118	109	109	120	111	118	124	121	113	114	120	109	121	108	97	—	—	118	118	p 116	109	
1941 Mars	p 118	118	115	127	120	112	118	106	111	122	111	119	126	122	117	118	120	110	121	108	97	—	—	118	118	p 116	111	

(1) Méthode d'établissement : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, no 9, du 10 novembre 1934.

(2) Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des salaires des ouvriers qualifiés et non qualifiés.

(3) Régime I : variations suivant indices des prix de détail ou barèmes des prix de vente.

Régime II : commissions paritaires ou autres organismes de conciliation.

Régime III : décisions patronales individuelles ou offre et demande.

RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES. — Tableau rétrospectif.

PÉRIODES	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut distribué	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligat. bruts
	recensées	en bénéf.	en perte			bénéfice	perte			
1939.....	7.659	5.432	2.227	48.704.555	16.974.077	5.169.346	803.823	3.984.403	7.798.597	352.864
1940.....	6.831	4.934	1.897	43.390.044	16.269.923	4.402.944	800.819	3.034.907	7.243.577	329.446
1940 4 premiers mois ...	3.119	2.269	850	15.432.616	4.847.954	1.552.750	516.862	1.060.032	2.992.947	135.115
1941 4 premiers mois ...	2.853	2.064	789	13.592.230	4.825.452	1.040.172	92.183	679.656	2.483.819	112.647
1940 Octobre.....	440	316	124	3.235.812	1.231.073	385.043	25.876	228.510	755.269	32.985
Novembre.....	173	124	49	3.080.717	1.363.951	396.887	16.148	300.585	276.028	12.596
Décembre.....	221	158	63	1.839.844	516.135	138.777	15.327	99.771	506.773	23.415
1941 Janvier.....	100	72	28	403.030	151.696	39.097	4.109	21.099	844.077	41.597
Février.....	178	121	57	342.604	113.614	27.569	4.705	11.625	462.139	19.272
Mars.....	1.150	844	306	4.683.476	2.535.971	345.816	39.706	218.274	374.843	16.677
Avril.....	1.425	1.027	395	8.163.120	2.024.171	627.690	43.663	428.658	802.760	35.101

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

(*) Depuis mai 1940, à quelques exceptions près, les chiffres ne comprennent plus que les emprunts en francs belges émis en Belgique.

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.

Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (Épargne pure) (milliers de francs).

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période (1)	Nombre de livrets à fin d'année
1939.....	2.124.559	3.176.077	— 1.051.518	11.961.105	6.002.645
1940.....	980.472	1.727.727	— 747.255	11.543.100	
1940 Novembre.....	77.909	169.176	— 91.267	11.276.049	
Décembre.....	93.003	155.202	— 62.199	11.543.100	
1941 Janvier.....	111.311	151.265	— 39.954	11.496.450	
Février.....	101.418	128.338	— 26.920	11.469.530	
Mars.....	115.326	148.720	— 33.394	11.436.136	
Avril.....	119.782	153.319	— 33.537	11.402.599	
Mai.....	121.114	158.238	— 37.124	11.365.475	

(1) Les soldes aux 31 décembre 1939 et 1940 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite (milliers de francs).

PÉRIODES	TRAVAILLEURS MANUELS et versements libres en dehors du cadre des lois d'assurances obligatoires (lois des 16 mars 1865 et 15 décembre 1937)	EMPLOYÉS (lois des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	OUVRIERS MINEURS (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937)	Total
1938.....	317.893	48.129	18.114	384.136
1939.....	295.788	46.585	18.792	361.165
1940 Juillet.....	12.895	1.980	} 4.201	} 77.219
Août.....	24.284	4.276		
Septembre.....	25.676	3.907		
Octobre.....	p 18.973	4.072		
Novembre.....	p 18.405	4.041		
Décembre.....		p 4.616	} 4.055	
1941 Janvier à mars.....				

Voir page précédente.

LE MOUVEMENT DES AFFAIRES.
ACTIVITÉ DES CHAMBRES DE COMPENSATION.

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					Vitesse de circulation de la monnaie dans les banques (3)	CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES		
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES			COMPTANT		
	Nombre de chambres à fin de période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)		Nombre de séances	Nombre de particip. à fin de période	Montant liquidé (millions de francs) (1)
1939 Moyenne mensuelle.....	38 (2)	303	31.849	146	24.128	7,29	21	295 (2)	337
1940 Moyenne mensuelle.....	38 (2)	—	—	—	—	6,67	—	—	—
(Moyenne des 4 prem. mois)	38 (2)	234	41.015	117	33.193	—	—	—	—
1940 (Moyenne des 5 derniers mois)	38 (2)	83	33.344	42	29.470	—	—	—	—
(Moyenne 7 m. (I-IV et X-XII))	—	—	—	—	—	—	21	230 (2)	436
1940 Décembre.....	38	94	36.900	47	31.989	7,82	20	230	677
1941 Janvier.....	38	99	38.698	49	33.814	—	21	240	1.097
Février.....	38	93	36.624	47	32.257	—	20	245	925
Mars.....	38	108	37.753	54	32.183	6,80	21	245	1.359
Avril.....	38	107	32.737	53	27.333	—	20	250	1.094
Mai.....	38	104	28.658	50	22.861	—	20	250	1.479

(1) Les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois. — (2) Au 31 décembre. — (3) Rapport des capitaux compensés par trimestre au solde, à la fin du trimestre, des dépôts en comptes à vue et à moins de 30 jours.

MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX.

(millions de francs).

36

PÉRIODES	Nombre de comptes à fin de période	Avoir global (moyenne journalière)	Avoir des particulières	CRÉDIT		DÉBIT		Mouvem. général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation (2)
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1939 Moyenne mensuelle	(1) 447.267	3.854	2.858	4.962	13.112	4.916	13.121	36.111	89,0	4,66
1940 Moyenne mensuelle	(1) 461.719	4.816	3.399	3.802	10.111	3.722	10.112	27.747	88,7	3,28
1940 Juillet	455.008	4.742	—	60	534	7	534	1.134	—	—
Août	455.048	4.647	3.192	2.318	6.377	2.610	6.377	17.683	90,3	1,86
Septembre	456.917	4.795	3.335	3.306	8.582	3.187	8.582	23.658	86,9	2,45
Octobre	458.223	5.055	3.549	4.569	11.246	4.122	11.246	31.182	88,0	2,82
Novembre	459.614	5.227	3.715	3.753	9.947	3.634	9.947	27.280	86,0	2,71
Décembre	461.719	5.451	3.804	4.116	11.747	4.091	11.747	31.701	88,5	2,91
1941 Janvier	464.351	5.556	3.867	5.007	12.295	4.475	12.295	34.072	86,0	3,22
Février	465.078	5.782	3.964	4.120	13.038	4.412	13.038	34.610	90,0	3,14
Mars	462.250	5.691	4.050	5.083	15.780	4.965	15.780	41.609	90,0	3,51
Avril	458.713	6.038	4.136	4.883	14.968	4.057	14.968	38.875	89,0	3,15
Mai	456.303	6.295	4.298	4.187	17.496	4.005	17.496	43.164	90,0	3,28

(1) Au 31 décembre. — (2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

DECLARATIONS DE FAILLITES ET DEMANDES DE CONCORDAT DANS LE ROYAUME.

Source : Office central de Statistique.

39

MOIS	FAILLITES				DEMANDES DE CONCORDAT			
	1938	1939	1940	1941	1938	1939	1940	1941
Janvier	66	70	51	5	17	34	24	3
Février	53	52	59	7	24	25	30	4
Mars	75	73	48	13	29	18	2	4
Avril	37	62	29	11	19	29	18	4
Mai	56	83	11	10	18	24	4	1
Juin	62	73	2		21	31	0	
Juillet	43	61	1		22	25	0	
Août	31	39	3		16	22	2	
Septembre	47	49	9		19	22	1	
Octobre	57	74	9		23	48	1	
Novembre	64	71	7		25	23	4	
Décembre	64	44	3		32	42	2	
TOTAL ...	655	751	232		265	343	108	

LES PRIX.

PRIX DE GROS INTERIEURS DES CHARBONS, AGGLOMERES ET COKES (*)

(Prix départ en francs par tonne métrique).

47

PÉRIODES	CHARBONS								AGGLOMERÉS		Coke
	DOMESTIQUES			INDUSTRIELS					Briquettes type Etat belge	Foulets demi-gras, lavés, 145 gr.	
	Criblés ½ gras	Criblés gras domestiques	Gaillétins maigres 50/80 anthracite	Fines grasses 0/10 mi-lavées	Fines demi-grasses 0/10 lavées	Menn demi-gras, 0,70, classe C Etat belge	Grains maigres 5/10 lavés	Poussier maigre brut 0/5 à 20 % de cendres			
1939 Moyenne mensuelle	226,4	239,2 (1)	246,8	139,3	131,6	162,7	148,4	94,7	167,2	198,1	—
1940 Moyenne mensuelle	259,9	—	281,3	157,8	149,3	176,8	167,8	109,9	203	204,8	—
1940 Novembre	270	250	290	159,5	151	179	169,5	113	213,5	206,5	—
Décembre	270	250	290	159,5	151	179	169,5	113	213,5	206,5	—
1941 Janvier	265	245	285	184 (2)	164	191	190	124	220	210	—
Février	265	245	285	184 (2)	164	191	190	124	220	210	—
Mars	265	245	285	184 (2)	164	191	190	124	220	210	—
Avril	265	245	285	184 (2)	164	191	190	124	220	210	—
Mai	265	245	285	184 (2)	164	191	190	124	220	210	340

(*) Jusque décembre 1940 inclus, les prix renseignés sont des prix minima; depuis janvier 1941, ce sont des prix maxima fixés par le Commissariat aux prix et aux salaires.

(1) Prix rendu. — (2) Fines grasses, lavées, 10 p. c. cendres.

COURS DES PRINCIPALES MATIERES PREMIERES AUX ETATS-UNIS.

PÉRIODES	Cuivre	Etain	Zinc	Froment	Maïs	Café	Sucre	Coton	Gaoutchouc
	électroly- tique à New-York par lb.	Straits à New-York par lb.	East St-Louis à New-York par lb.	Hardwinter n° 2 à New-York par 60 lbs.	Western n° 2 à New-York par 56 lbs.	Rio n° 7 à New-York par lb.	Cuban 96° disponible (droits acq.) à New-York par lb.	américain à Nouvelle- Orléans par lb.	compt. latex crêpe à New-York par lb.
	(en cents)								
1939 Moyenne annuelle .	10,70	48,97	5,11	95,16	64,24	5,28	2,99	—	19,11
1940 Moyenne annuelle .	11,53	49,84	6,34	110,00	77,58	5,36	2,79	—	19,92
<i>Moyennes mensuelles :</i>									
1940 Mai	11,40	51,54	5,80	115,81	81,91	5,38	2,82	—	20,82
Juin	10,88	54,50	6,24	99,09	76,94	5,38	2,70	10,96	21,72
Juillet	10,89	51,59	6,25	94,10	78,50	5,35	2,70	10,55	20,50
Août	11,09	51,66	6,39	89,82	79,70	5,20	2,65	9,92	19,14
Septembre	11,54	50,34	6,92	96,41	80,74	5,18	2,71	9,53	19,09
Octobre	12,—	51,45	7,25	104,09	80,96	5,25	2,79	9,46	20,09
Novembre	11,98	50,60	7,27	107,62	81,41	5,27	2,88	9,79	20,69
Décembre	12,—	50,11	7,25	108,70	77,83	5,37	2,90	9,94	20,69
1941 Janvier	12,—	50,15	7,25	108,44	79,93	5,43	2,94	10,18	19,88
Février	12,—	51,32	7,25	103,52	78,12	5,57	3,—	10,21	20,52
Mars	12,—	52,01	7,25	107,93	80,63	6,23	3,30	10,79	22,49
Avril	12,—	51,96	7,25	112,74	84,31	6,75	3,38	11,09	23,40
Mai	12,—	52,15	7,25	117,50	88,43	7,10	3,39	12,44	24,79

LA PRODUCTION.
PRODUCTIONS DIVERSES.

PÉRIODES	SUCRES				BRASSE- RIES	DISTILLE- RIES	MARGARINES ET GRAISSES PRÉPARÉES		ALLUMETTES				
	Production		Stocks (sucres bruts et raffinés) fin de mois	Déclara- tions en consom- mation			Quantités de farines déclarées (tonnes)	Production d'alcool (hectolit.)	Production (tonnes)	Déclara- tions en consom- mation	Fabrica- tion	Consom- mation	Exporta- tion
	sucres bruts	sucres raffinés											
1939 Moyenne mens.	20.506	19.210	97.211	19.883	15.042	38.572	5.062	5.047	5.000	2.108	3.038		
1940 Moyenne mens.	19.954	11.650	101.499	20.583	(2) 10.495	22.857	3.336	3.331	3.477	2.072	1.234		
1940 Avril	35	13.874	100.921	31.969	16.623	39.902	4.403	4.220	5.716	1.840	3.352		
Mai	—	4.679	96.408	9.688	6.051	13.838	1.738	1.858	1.785	358	883		
Juin	—	3.812	82.200	12.094	8.907	1.810	1.502	1.448	283	1.200	—		
Juillet	—	7.020	57.388	23.833	11.300	7.259	1.253	1.170	2.185	2.615	—		
Août	—	9.476	26.251	28.949	10.277	15.274	1.360	1.421	2.819	2.303	—		
Septembre	—	10.466	8.686	18.476	9.766	29.118	3.789	3.825	3.464	3.180	124		
Octobre	84.902	18.083	69.134	19.029	(1) 10.085	15.954	6.566	6.554	4.001	3.808	617		
Novembre	135.816	21.087	175.193	24.687	(1) 8.802	18.485	2.697	2.784	3.253	2.769	574		
Décembre	17.995	11.305	169.592	24.060	(1) 5.374	25.641	2.222	2.215	2.737	1.862	108		
1941 Janvier	116	12.259	141.907	22.777	(1) 2.957	9.996	2.477	2.431	3.121	4.065	106		
Février	345	7.931	130.239	14.054	(1) 699	7.415	2.309	2.244	2.879	2.657	330		
Mars	92	7.819	113.682	15.257	(1) 1.380	3.430	2.251	1.857	2.715	1.851	360		
Avril	57	7.866	96.350	16.647	(1) 2.001	—	2.391	2.232	2.773	1.285	733		

(1) Non compris le Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Non compris, dans cette moyenne, le Grand-Duché de Luxembourg pour les trois derniers mois.

ACTIVITE DE LA CONSTRUCTION.

PÉRIODES	AUTORISATIONS DE BÂTIE DANS LES AGGLOMÉRATIONS URBAINES (53 agglomérations — 113 communes)		
	Constructions	Reconstructions et transformations	Total
1939 L'année	5.156	11.196	16.352
1940 L'année	527	3.727	4.254
1940 Mars	59	418	477
Avril	64	543	607
Mai (*)	14	160	174
Juin	0	96	96
Juillet	15	152	167
Août	24	204	228
Septembre	39	337	376
Octobre	80	457	537
Novembre	78	444	522
Décembre	110	482	592
1941 Janvier	100	379	479
Février	96 (1)	402 (1)	498 (1)
Mars	228 (2)	711 (2)	939 (2)

(1) 110 communes sur 113. — (2) 108 communes sur 113.

(*) Antérieurement à mai 1940, la statistique portait sur 114 communes.

PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE.

58

PÉRIODES	PRODUCTION TOTALE (Centrales de 100 kw. et plus) Source : Ministère des Travaux publics						PRODUCTION des 121 centrales industrielles dites de référence Source : Association des Centrales électriques industrielles de Belgique	
	PRODUCTION (milliers de kwh.)						Production totale (milliers de kwh.)	Production moyenne P ^r jour ouvr. (millions de kwh.)
	Total des centrales	Union des exploitat. électriques de Belgique	Association des centrales électriques industrielles	Sociétés non affiliées	Régies communales	Total		
1939 Moyenne mensuelle	351 (1)	198.272	216.844	29.850	21.037	466.003	191.131	7,51
1940 Moyenne mensuelle	339 (1)	155.683	157.432	21.073	14.650	348.838	141.366	5,50
1940 Mai	342	87.583	93.681	11.570	8.291	201.125	83.998	3,23
Juin	342	62.626	52.759	6.728	3.204	125.317	49.210	1,97
Juillet	340	88.674	78.744	11.838	3.857	183.113	71.236	2,73
Août	339	112.813	102.602	15.341	6.897	237.653	93.266	3,82
Septembre	339	132.611	122.230	18.611	11.043	284.495	111.822	4,47
Octobre	339	157.134	159.898	23.640	18.158	358.831	144.218	5,35
Novembre	339	172.797	162.635	23.635	15.293	374.360	149.001	5,96
Décembre	339	193.061	172.610	23.566	15.349	404.587	153.105	5,90
1941 Janvier	338	201.431	175.134	22.246	16.351	415.162		
Février	338	184.958	160.274	21.808	14.825	381.865		
Mars	338	190.131	182.836	24.205	15.103	412.275		
Avril	338	181.544	164.733	24.159	13.077	383.513		

(1) A fin d'année.

DISTRIBUTION DU GAZ (1) (milliers de mètres cubes).

Source : Ministère des Travaux publics.

59

PÉRIODES	RÉGIES COMMUNALES		SOCIÉTÉS DE DISTRIBUTION		SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES productrices de gaz alimentant directement des établissements consommateurs	TOTAL
	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent	achetant le gaz qu'elles distribuent	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent	achetant partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent		
1939 Moyenne mensuelle	5.645	439	1.146	40.276	14.515	62.022
1940 Moyenne mensuelle	4.511	270	929	33.618	9.651	48.980
1940 Mai	3.738	246	495	20.078	7.744	32.301
Juin	3.029	122	551	19.528	74	23.304
Juillet	3.658	264	912	27.171	77	32.083
Août	4.259	300	931	32.536	1.098	40.024
Septembre	4.462	237	1.204	32.445	6.604	44.952
Octobre	4.436	194	885	35.318	7.674	48.507
Novembre	4.126	201	835	33.580	9.809	48.551
Décembre	4.644	224	929	37.635	9.888	53.320
1941 Janvier	4.964	284	1.058	39.671	7.556	53.532
Février	4.279	244	862	36.161	9.551	51.097
Mars	4.632	273	921	38.223	12.615	56.664
Avril	4.470	279	920	37.358	10.815	53.843

(1) Cette statistique se rapporte à la distribution du gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille. Elle ne comprend donc pas le gaz de l'espèce produit dans les cokeries minières, métallurgiques et chimiques et dans les autres industries et utilisé pour les besoins propres des producteurs.

LA CONSOMMATION (*).

INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION. (Période 1936 à 1938 = 100.)

65

PÉRIODES	GRANDS MAGASINS						Magasins à succursales		COOPÉRATIVES ET MAGASINS PATRONAUX					
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1939	1940	1939	1940	1939	1940	1939	1940	1939	1940	1939	1940	1939	1940
Mai	118	51	104	26	109	74	104	78	86	65	110	82	111	63
Juin	103	63	91	23	106	114	103	76	90	56	108	88	96	64
Juillet	97	160	94	59	121	99	111	91	86	49	114	105	87	109
Août	60	254	73	132	116	128	118	92	83	48	127	106	84	152
Septembre	118	212	62	149	140	126	151	90	87	45	153	102	161	131
Octobre	114	248	57	159	113	155	119	110	85	48	119	103	151	155
Novembre	80	235	43	188	129	198	108	102	86	45	104	95	100	138
Décembre	91	166	60	189	149	164	130	101	99	48	123	96	112	122
	1940	1941	1940	1941	1940	1941	1940	1941	1940	1941	1940	1941	1940	1941
Janvier	89	43	47	88	100	135	110	88	101	53	113	85	108	61
Février	70	46	42	103	101	126	107	80	101	49	114	76	100	47
Mars	107	78	56	119	125	131	113	85	111	57	124	77	132	58
Avril	128	83	61	145	126	146	125	p 92	114	55	136	86	134	63

(*) Pour les consommations de sucre, margarines et graisses préparées et allumettes, voir tableau no 56.

66

CONSOMMATION DE TABAC.

(Fabrication et importation.)

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabac à fumer, priser et mâcher (tonnes)
	(millions de pièces)			
1939.....	180	556	5.128	14.335
1940.....	175	429	4.150	11.572
1938 2 ^e trimestre.....	48	200	1.444	3.246
3 ^e id.....	42	133	1.312	3.299
4 ^e id.....	57	129	1.089	3.433
1939 1 ^{er} id.....	45	117	1.070	3.152
2 ^e id.....	40	135	1.376	3.436
3 ^e id.....	39	130	1.404	3.654
4 ^e id.....	56	174	1.278	4.093
1940 1 ^{er} id.....	35	107	947	2.793
2 ^e id.....	27	94	906	2.353
3 ^e id.....	64	131	1.310	3.511
4 ^e id.....	49	97	987	2.915
1941 1 ^{er} id.....	38	79	921	2.536

67

ABATAGES DANS LES 13 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS.

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
1939 Moyenne mensuelle.....	19.688	902	12.774	23.475	6.703
1940 Moyenne mensuelle.....	19.315	827	10.808	19.707	7.074
1940 Juin.....	9.566	564	7.811	31.022	1.177
Juillet.....	14.152	711	9.974	28.015	1.984
Août.....	19.002	760	9.521	14.051	4.811
Septembre.....	28.882	1.034	11.308	15.005	11.878
Octobre.....	29.410	1.162	11.804	10.014	17.096
Novembre.....	19.434	1.073	6.353	7.568	7.848
Décembre.....	23.782	1.166	8.038	10.849	6.350
1941 Janvier.....	21.096	515	8.443	7.454	2.930
Février.....	5.779	179	702	506	74
Mars.....	10.716	124	380	427	24
Avril.....	20.489	91	1.359	623	38
Mai.....	p 15.636	p 132	p 2.870	p 717	p 53

LE CHOMAGE.

NOMBRE DE CHOMEURS CONTRÔLES.

80

Source : Office national du Travail.

MOIS STATISTIQUE	Semaine		Nombre de jours ouvrabl.	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occident.	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Lim- bourg	Luxem- bourg	Namur
	du	au											

Moyenne journalière du mois.

1940 Mars.....	—	—	23	163.462	38.726	24.078	28.849	35.860	19.521	10.061	2.639	851	2.956
Avril.....	—	—	29	151.112	37.487	21.940	27.511	33.343	17.167	8.788	1.034	540	2.403
Décembre.....	—	—	23	218.714	55.666	36.709	31.022	44.547	26.038	24.106	2.703	399	2.907
1941 Janvier.....	—	—	29	244.844	58.803	39.905	32.459	50.988	27.346	26.684	3.716	616	4.326
Février.....	—	—	24	202.796	50.310	35.980	25.973	38.036	22.794	23.303	2.582	619	3.199
Mars.....	—	—	24	173.224	44.447	31.396	23.015	31.453	19.155	18.861	1.745	553	2.601
Avril.....	—	—	29	150.959	39.736	27.943	18.952	27.498	16.707	15.987	1.417	382	2.343
Mai.....	—	—	23	126.426	35.500	24.729	13.489	22.085	13.511	13.658	1.220	327	1.907

Moyenne journalière hebdomadaire.

1941 Mars.....	2	8	6	182.259	45.775	32.494	24.661	33.413	20.254	20.355	1.914	606	2.787
	9	15	6	175.614	45.090	31.665	23.644	31.702	19.412	19.119	1.760	575	2.647
	16	22	6	169.404	43.907	31.045	22.225	30.369	18.723	18.319	1.745	540	2.631
Avril.....	23	29	6	165.631	43.015	30.380	21.531	30.330	18.231	17.652	1.560	490	2.441
	30	5	6	161.592	41.885	29.367	20.957	30.034	18.000	17.048	1.476	406	2.449
	6	12	6	155.800	40.406	28.727	19.899	27.826	18.157	16.486	1.447	398	2.454
Mai.....	13	19	5	150.996	39.830	27.840	19.265	27.564	16.436	15.840	1.404	393	2.424
	20	26	6	144.886	38.414	27.316	17.882	26.242	15.655	15.381	1.370	350	2.276
	27	3	6	141.525	38.147	26.467	16.757	25.822	15.289	15.178	1.390	361	2.112
1941 Mars.....	4	10	6	136.692	37.670	25.644	15.160	23.648	14.385	14.542	1.290	352	2.001
	11	17	6	128.365	36.300	24.871	13.858	22.044	13.716	14.073	1.242	336	1.925
	18	24	5	122.968	34.457	24.370	12.844	21.449	13.209	13.286	1.164	314	1.875
	25	31	6	119.680	33.573	24.033	12.095	21.199	12.734	12.730	1.183	305	1.828

STATISTIQUES BANCAIRES.

SITUATIONS TRIMESTRIELLES GLOBALES DES BANQUES BELGES (1).

En raison des circonstances, la situation publiée ci-après ne comprend pas les éléments d'actif et de passif des succursales et agences situées à l'étranger et dans la Colonie.

(millions de francs).

85

RUBRIQUES	30 juin 1940	30 sept. 1940	31 déc. 1940	31 mars 1941
ACTIF.				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :				
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux	2.750	1.040	2.205	1.681
Prêts au jour le jour	22	644	234	249
Banquiers	1.914	1.996	2.007	2.178
Maison-mère, succursales et filiales	309	234	234	205
Autres valeurs à recevoir à court terme	724	502	655	652
Portefeuille-effets	2.233	4.751	6.210	8.962
Reports et avances sur titres	581	553	477	387
Débiteurs par acceptations	571	451	398	346
Débiteurs divers	5.370	4.708	4.632	4.491
Portefeuille-titres	5.685	4.756	4.289	4.305
a) Valeurs de la réserve légale	106	106	105	107
b) Fonds publics belges	4.651	3.575	3.160	3.092
c) Fonds publics étrangers	114	115	100	114
d) Actions de banques	293	337	296	259
e) Autres titres	616	623	628	733
Divers	242	228	213	226
Capital non versé	53	51	51	35
<i>Total disponible et réalisable...</i>	20.454	19.964	21.605	23.717
C. Immobilisé :				
Frais de constitution et de premier établissement	7	4	4	3
Immeubles	297	295	290	290
Participations dans les filiales immobilières	144	145	145	129
Créances sur filiales immobilières	82	82	80	81
Matériel et mobilier	12	12	10	9
<i>Total de l'immobilisé...</i>	542	538	529	512
Total général actif...	20.996	20.502	22.134	24.229
PASSIF.				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42)	—	—	—	—
B. Exigible :				
Créanciers privilégiés ou garantis	2.459	152	38	144
Emprunts au jour le jour	4	31	—	45
Banquiers	1.456	1.346	1.359	1.347
Maison-mère, succursales et filiales	190	206	155	161
Acceptations	582	475	400	346
Autres valeurs à payer à court terme	262	224	248	306
Créditeurs pour effets à l'encaissement	544	445	432	369
Dépôts et comptes courants	12.144	14.264	16.070	18.075
a) à vue et à un mois au plus	11.195	13.245	14.841	16.632
b) à plus d'un mois	949	1.019	1.229	1.443
Obligations et bons de caisse	28	28	28	28
Montants à libérer sur titres et participations	251	200	282	283
Divers	355	306	370	442
<i>Total de l'exigible...</i>	18.275	17.767	19.382	21.546
C. Non exigible :				
Capital	2.201	2.191	2.165	2.144
Fonds indisponible par prime d'émission	64	64	64	64
Réserve légale (art. 13, arrêté royal 185)	108	108	108	109
Réserve disponible	227	233	218	228
Provisions	121	139	197	138
<i>Total du non exigible...</i>	2.721	2.735	2.752	2.683
Total général passif...	20.996	20.502	22.134	24.229

(1) Vitesse de circulation de la monnaie dans les banques, voir tableau no 35.

SITUATIONS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs).

	1-5-1941	8-5-1941	15-5-1941	21-5-1941	28-5-1941	5-6-1941	12-6-1941
ACTIF.							
Or	21.655	21.655	21.655	21.655	21.655	21.655	21.655
Billets et monnaies à livrer par la Banque de France	452	452	452	452	452	452	452
Créances en devises étrangères	50	50	50	50	50	50	50
Reichskreditkasse, compte de virements en Reichsmark	—	—	—	—	—	—	—
Monnaies et billets étrangers	2.962	1.527	662	679	699	709	722
Banque d'Émission à Bruxelles	2.109	3.650	4.503	4.114	4.687	4.390	4.716
Crédit à l'économie privée	560	549	527	527	541	547	541
Crédit à l'État et aux collectivités publiques	11.493	11.724	11.576	11.958	11.404	12.055	11.754
Fonds publics	1.672	1.748	1.735	1.735	1.742	1.719	1.676
Immeubles de service, matériel et mobilier	153	153	153	153	153	153	153
Divers	53	56	57	59	60	66	64
TOTAUX...	41.159	41.564	41.370	41.382	41.443	41.796	41.783
PASSIF.							
Billets en circulation	38.907	39.154	39.207	39.087	39.268	39.704	39.704
Comptes courants	1.457	1.614	1.365	1.495	1.375	1.288	1.276
Divers	171	172	174	176	176	180	179
Capital	200	200	200	200	200	200	200
Réserves et comptes d'amortissements	424	424	424	424	424	424	424
TOTAUX...	41.159	41.564	41.370	41.382	41.443	41.796	41.783

SITUATIONS DE LA BANQUE D'EMISSION A BRUXELLES

(millions de francs).

	1-5-1941	8-5-1941	15-5-1941	21-5-1941	28-5-1941	5-6-1941	12-6-1941
ACTIF.							
Or	3	3	2	1	1	1	1
Créances en devises étrangères	1.709	1.628	1.790	1.832	1.995	1.916	1.947
Reichskreditkasse, compte de virements en Reichsmark	265	251	300	316	383	162	208
Reichskreditkasse, compte d'échange Reichskreditkassenscheine (en francs belges)	450	1.905	2.804	2.804	2.804	2.804	2.804
Monnaies et billets étrangers	629	632	635	632	635	635	633
Crédit à l'économie privée	—	6	11	3	7	13	21
Crédit à l'État et aux collectivités publiques	3.059	3.159	3.059	3.059	3.059	3.059	3.059
Billets Banque Nationale de Belgique	40	40	39	33	33	35	38
Divers	—	—	1	1	1	1	1
Capital non versé	120	120	120	120	120	120	120
TOTAUX...	6.275	7.744	8.761	8.801	9.038	8.746	8.832
PASSIF.							
Banque Nationale de Belgique	2.109	3.650	4.503	4.114	4.687	4.390	4.715
Office des Chèques postaux	3.423	3.489	3.464	3.526	3.511	3.656	3.461
dont : avoir des tiers	4.141	4.242	4.193	4.283	4.294	4.766	4.182
à déduire : placements effectués pour son compte	718	753	728	757	783	1.110	721
Comptes courants	580	441	629	996	674	535	490
Divers	7	8	9	9	10	9	10
Capital	150	150	150	150	150	150	150
Réserves	6	6	6	6	6	6	6
TOTAUX...	6.275	7.744	8.761	8.801	9.038	8.746	8.832

SITUATIONS REUNIES

DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE ET DE LA BANQUE D'EMISSION A BRUXELLES

(millions de francs).

	1-5-1941	8-5-1941	15-5-1941	21-5-1941	28-5-1941	5-6-1941	12-6-1941
ACTIF.							
Or	21.658	21.657	21.657	21.656	21.656	21.656	21.656
Billets et monnaies à livrer par la Banque de France ..	452	452	452	452	452	452	452
Créances en devises étrangères	1.759	1.678	1.840	1.882	2.045	1.966	1.997
Reichskreditkasse, compte de virements en Reichsmark	265	251	300	316	383	162	208
Reichskreditkasse, compte d'échange Reichskreditkassenscheine (en francs belges)	450	1.905	2.804	2.804	2.804	2.804	2.804
Monnaies et billets étrangers	3.591	2.160	1.297	1.311	1.334	1.344	1.355
Crédit à l'économie privée	560	555	538	530	548	560	562
Crédit à l'État et aux collectivités publiques	14.553	14.884	14.635	15.017	14.463	15.114	14.814
Fonds publics	1.672	1.748	1.735	1.735	1.742	1.719	1.676
Immeubles de service, matériel et mobilier	153	153	153	153	153	153	153
Divers	53	56	58	59	60	66	65
Capital non versé	120	120	120	120	120	120	120
TOTAUX...	45.286	45.619	45.589	46.035	45.760	46.116	45.862
PASSIF.							
Billets de la Banque Nationale en circulation	38.867	39.114	39.168	39.054	39.236	39.669	39.666
Office des Chèques postaux	3.423	3.489	3.465	3.526	3.511	3.656	3.461
Comptes courants	2.038	2.056	1.994	2.491	2.048	1.823	1.766
Divers	179	181	183	185	186	189	190
Capital	350	350	350	350	350	350	350
Réserves et comptes d'amortissements	429	429	429	429	429	429	429
TOTAUX...	45.286	45.619	45.589	46.035	45.760	46.116	45.862

LISTE DES VALEURS

admises en **NANTISSEMENT** à la **BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**

85

A. Titres cotés.

Dette publique de Belgique, 2 1/2 %.
 Dette publique de Belgique, 3 %, 1^{re}, 2^e et 3^e séries.
 Dette unifiée, 4 %, 1^{re} et 2^e séries.
 Dette, 3 1/2 %, 1937.
 Obligations décennales du Trésor à 4 %, 1940-1950, 1^{re} et 2^e séries.
 Bons du Trésor à 2 1/2 % à 5 ans, 1937-1942.
 Emprunt à lots, 4 %, 1932.
 Emprunt à lots, 4 %, 1933.
 Empr. à lots, 4 %, 1938 (3 1/2 % pendant les dix prem. années, ensuite 4 %).
 Caisse d'annuités dues par l'Etat, 2 1/2 %.
 Caisse d'annuités dues par l'Etat, 3 %.
 Caisse d'annuités dues par l'Etat, 4 %.
 Caisse d'annuités dues par l'Etat, 4 1/2 %.
 Fédération des Coopératives pour dommages de guerre, 1921, 4 %.
 Fédération des Coopératives pour dommages de guerre, 1922, 4 %.
 Fédération des Coopératives pour dommages de guerre, 1923, 4 %.
 Chemins de fer Anvers à Rotterdam, 3 %, 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e séries.
 Chemins de fer d'Ecclou à Gand, 3 %.
 Chemins de fer de l'Est belge, 3 %.
 Chemins de fer de la Flandre occidentale, 3 %, 2^e, 3^e et 4^e émissions.
 Chemins de fer de la Flandre occidentale, action à revenu fixe.
 Chemins de fer Liège-Maestricht, 3 %.
 Chemins de fer Liégeois-Limbourgeois, et des prolongements, 3 %.
 Lloyd royal belge, 4 %, série A.
 Chemins de fer Maeseyck, 4 %, certificats d'actions privilégiées.
 Chemins de fer Maeseyck, 3 %, certificats d'actions ordinaires.
 Chemins de fer Entre-Sambre-et-Meuse, 3 %.
 Société nationale des Chemins de fer belges, act. priv. 6 %, tr. suisse, série A.
 Société nationale des Chemins de fer belges, act. priv. 6 %, tr. holland., série B.
 Société nationale des Chemins de fer belges, act. priv. 4 %, tr. belge, séries C à J.
 Société nationale des Chemins de fer vicinaux, 3 %, janvier-juillet.
 Société nationale des Chemins de fer vicinaux, 3 %, mai-novembre.
 Société intercommunale de la Rive gauche de l'Escaut, 4 1/4 %.
 Société nationale des Distributions d'Eau, 4 %.
 Société nation. des Chem. de fer vicinaux, empr. à primes, 2 1/2 %.
 Etat indépendant du Congo, obligations à lots 1888.
 Etat indépendant du Congo, 2 1/2 %, 1887.
 Etat indépendant du Congo, 3 %, 1904.
 Etat indépendant du Congo, 4 %, 1896-1898.
 Etat indépendant du Congo, 4 %, 1901.
 Colonie du Congo, 4 %, 1906.
 Colonie du Congo, 4 %, 1909.
 Dette coloniale, 4 %, 1936.
 Dette coloniale, 3 1/2 %, 1937.
 Congo supérieur aux Grands Lacs africains, 6 %.
 Congo supérieur aux Grands Lacs africains, 4 %.
 Congo supérieur aux Grands Lacs africains, act. de cap.
 Particip. Transports fluviaux « Unatra », 4 %.
 Chemins de fer au Kivu, act. de cap.
 Chemins de fer Léokadi, priv.
 Chemins de fer vicinaux du Congo, priv.

B. Titres non cotés.

Bons du Trésor.
 Certificats de trésorerie.
 Certificats de trésorerie à 5 ans (1941-1946), 3 1/2 %.
 Emprunt de l'Indépendance, certificats de trésorerie.
 Congo, 4 %, 1937.
 Bons du Trésor de la Colonie.
 Bons de caisse de la régie des télégraphes et téléphones.
 Obligations et bons de caisse de la Société nationale de Crédit à l'Industrie.
 Certificats de trésorerie émis par l'Institut de Récompte et de Garantie.
 Bons de caisse Crédit communal (emprunt de 250 millions de francs, arrêté royal du 13 octobre 1939).
 Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, 6 %, 1923.
 Institut national belge de Radiodiffusion, 5 %, 1932.
 Fonds temporaire de Crédit aux Classes moyennes, 3 %.
 Caisse nationale de Crédit aux Classes moyennes, 3 1/4 %.
 « Sabena », bons de caisse à 1 an, au porteur.
 Office central de Crédit hypothécaire, 4 %, à 10 ans.
 Société nationale de la Petite Propriété terrienne.
 Des effets publics non compris dans cette liste peuvent éventuellement être admis en nantissement dans des cas particuliers et par décision spéciale du comité de direction.

Quotité de l'avance.

95 p. c.

Effets publics ayant maximum 120 jours à courir.
 Certificats de Trésorerie et certificats de l'Emprunt de l'Indépendance.
 Bons de caisse à 1 an de la S. N. C. I.

90 p. c.

Obligations décennales 1940-1950.
 Certificats de trésorerie 1941-1946 à 5 ans.

80 p. c.

Autres effets publics.

La quotité d'avance se calcule comme suit :

a) Titres cotés :
 sur la valeur d'après les cours de bourse, pour autant que ceux-ci soient inférieurs ou égaux au nominal, sinon sur la valeur nominale;
 b) Titres non cotés :
 sur la valeur nominale.

Taux d'intérêt.

2 % sur effets publics ayant maximum 120 jours à courir.
 3 % sur effets publics à plus de 120 jours.

LISTE DES VALEURS

admises en **NANTISSEMENT** à la **CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

La quotité des avances, d'après le Cours authentique de la Bourse, est indiquée en tête des groupes de titres.

La liste suit l'ordre de la Cote officielle de la Bourse de Bruxelles; les numéros ou lettres portés en tête de chaque groupe correspondent aux numéros ou lettres figurant à la Cote.

80 p. c.

Toutes les valeurs reprises sous les rubriques :

2. Emprunts du Crédit Communal de Belgique.
3. Emprunts de la Société Nationale des Chemins de fer Belges.
- 4-5. Emprunts des Provinces, Villes et Communes.

75 p. c.

6. Obligations, actions à revenu fixe.

Toutes les obligations et bons de caisse cotés à la Bourse, émis par les sociétés mentionnées ci-après sous les rubriques 8 et 9.

Sont également admises, indépendamment de ces obligations et bons de caisse, les valeurs suivantes :

Société Générale (anc. obl. Manuf. de Glaces).
 Société Générale (anc. obl. Nord de la Belgique).
 Galeries Saint-Hubert.
 Charleroi à la Frontière de France (act.).
 Liégeois-Namurois.
 Malines-Terneuzen (Chem. de Fer Internat.).
 Mons-Hautmont (obl. et act. ord.).
 Nord-Belge (Chem. de Fer).
 Réunis (Chem. de Fer).

Sont en outre acceptés à 75 p. c. de leur valeur nominale les obligations ou bons de caisse non cotés des sociétés ci-après :

Assurances Générales sur la Vie, les Fonds dotaux et les Survivances (Comp. Belge d').
 Caisse Générale de Reports et de Dépôts.
 Caisse Hypothécaire Anversoise.
 Crédit Foncier de Belgique.
 Société Générale de Belgique.

75 p. c.

7. Obligations à revenu variable.

Chimay (Chem. de Fer).

50 p. c.

8. Actions.

A. Assurances :

Assurances Générales sur la Vie, les Fonds dotaux et les Survivances (Comp. Belge d').

B. Banques de Dépôts et de Crédit :

Banque d'Anvers.
 Banque de Commerce (cap.).
 Banque du Congo Belge.
 Banque Italo-Belge (cap.).
 Banque Nationale de Belgique (75 %).
 Crédit à l'Industrie (Soc. Nat. de).

Sont également admises à 50 p. c. de leur valeur au cours de la dernière vente publique de Bruxelles, les actions :

Banque de Bruxelles.
 Banque de la Société Générale de Belgique.

C. Sociétés à Portefeuille :

Brufina (Soc. Brux. pour la Fin. et l'Industrie).
 Société Générale de Belgique (p. de rés.).
 Union des Industries.

D. Entreprises Immobilières, Hypothécaires et Hôtelières :

Crédit Foncier et Immobilier Sud-Américain (p. s.).
 Hypothéc. Belge-Améric. (cap.).
 Immobilière de Belgique.
 Indust. Past. Belge-Sud-Américaine (priv.).

E. Chemins de Fer et Transports par Eau :

Braine-le-Comte à Gand (priv. et divid.)
 Bruxelles à Lille et Calais (divid.).

Congo Sup. aux Grands Lacs (cap. 4 % anc. et nouv.).
Katanga (Chem. de fer) (ord.).
Transports Fluviaux (Unatra)
Welkenraedt (Jonct. Belge-Russ.) (jouiss.).

F. Tramways, Chemins de fer Economiques et Vicinaux :

Alexandrie (Egypte) (div.).
Auto-Transports (p. soc.).
Bruxellois (p. soc.).
Gand (cap.).
Liège et Extens. (Tr. Un. de).
Liège-Seraing (ord.).
Pays de Charleroi (cap.).
Verviétois (p. soc.).

G. Trusts d'Entreprises de Tramways et d'Electricité :

Anvers. Part. Fin. d'Entrepr. (C^{te}) (jouissance).
Centrale Ind. Electr. (s. A. 1/5 cap. et s. B. cap.).
Chem. de Fer et Entrepr. (C^{te} Belge) (p. soc.).
Electrafina (cap.).
Electrobél (cap.).
Electrorail (Réun. d'Elec. Tr.) (cap.).
Electro-Trust (priv.).
Orient (Electr. et Tramw. en) (cap.).
Traction et Electricité (Soc. de) (cap.).
Transports et Entrepr. Industr. (Sofina) (ord. et 1/50^e ord.).

H. Entreprises de Gaz et d'Electricité :

Auxiliaire d'Electricité (C^{te}) (priv. et ord.).
Auxiliaire des Mines (p. soc.).
Eclairage du Bassin Houill. de Mons (p. soc.).
Electricité de la Basse-Meuse (cap.).
Electricité Bass. de Charleroi (priv. et ord.).
Electricité du Borinage (5 % cap. priv. et cap. ord.).
Electricité (Bruxellois d') (prior.).
Electricité de la Campine (Soc. d') (act.).
Electricité de la Dendre (priv., p. s. et cap.).
Electricité de l'Escaut (cap.).
Electricité Est de la Belgique (5 % cap. priv. et cap. ord.).
Electricité (Intercomm. Belge d') (p. soc.).
Electricité du Littoral (cap.).
Electricité (Luxembourgeoise d') (prior. et cap.).
Electricité du Nord de la Belgique (5 % cap. priv. et cap.).
Electricité de l'Ouest de la Belgique (cap.).
Electricité du Pays de Liège (priv. et prior.).
Electricité de la Prov. de Luxemb. (Sodelux) (cap.).
Electricité de Seraing et Ext. (prior. et priv.).
Fabrication du Gaz à Liège.
Gaz et Electricité du Hainaut (p. soc.).
Générale de Gaz et d'Electr. (p. soc.).

I. Industries Métallurgiques :

Acieries de Haine-Saint-Pierre et Lesquin.
At. de Constr. Electr. de Charleroi (cap.).
Baume et Marpent (cap.).
Câbleries et Corderies du Hainaut (p. soc.).
Centrale de Construction, à Haine-Saint-Pierre (p. soc.).
Cockerill (John).
Fabr. Câbles et Fils Electr. (p. soc.).
Fabrique de Fer de Charleroi.
Ford Motor Cy of Belgium (p. soc.).
Forges de Clabecq (p. soc.).
Forges de la Providence.
Maison Beer (p. soc.).
Man. Câbles Electr. et de Caoutchouc.
Métal. Espérance-Longdoz, à Liège.
Métal. d'Hoboken.
Métal. Sambre et Moselle (ord.).
Ougrée-Marihaye (Soc. Anon. d').
Phenix-Works.
Tréfileries Sambre-Escaut (p. soc.).
Usines et Boulon. de La Louvière (p. soc.).
Usines Gilson (p. soc.).
Usines à Tubes de la Meuse.

J. Charbonnages et Fours à Coke :

Aiseau-Preisle (ord.).
Amerccœur.
André Dumont.
Beerlingen.
Bernissart.
Bonne-Espérance à Lambusart (p. soc.).
Bonnier.
Carabinier.
Centre de Jumet (p. soc.).
Elisabeth, Espérance et Bonne-Fortune.
Fours à Coke (Syst. Lecocq S. G.) (cap.).
Gouffre.
Grande-Bacnure.
Hensies-Pommerœul.
Kessales et Concorde Réunis.
Laura et Vereeniging.
Limbourg-Meuse (cap.).
Mariemont et Bascoup (1/5 d'action).
Maurage.
Monceau-Fontaine (p. soc.).
Noël-Sart-Culpart, à Gilly.
Nord-Charleroi.
Nord de Gilly.
Patience et Beaujono Réunis.
Petit-Try, à Lambusart.
Sacré-Madame.
Strépy-Bracquagnies.
Wéristier (p. soc.).

K. Zincs, Plombs et Mines :

Prayon (Métallurgique de) (p. soc.).
Rothem (p. soc.).
Vieille-Montagne (1/10 act. s. A.).

L. Glaceries :

Auvélais.
Charleroi.
Moustier-sur-Sambre (p. soc.).
Saint-Roch (p. s. et 1/20^e p. soc.).

M. Verreries :

Libbey-Owens (Fabr. du Verre) (p. soc.).
Pays de Liège (C^{te} des Verr. du).

N. Distributions d'Eau :

Conduites d'Eau.
Eaux d'Utrecht.

O. Industries de la Construction :

Cannon Brand (cap.).
Carrières de Porphyre Cosyns (p. soc.).
Carrières de Porphyre de Quenast.
Carrières Unies de Porphyre.
Ciments d'Harmignies (p. soc.).
Ciments Liégeois (p. soc.).
Ciments Portland Artif. de Buda.
Ciments de Visé (priv. et ord.).
Cimfina (Fin. des Ciments).

P. Industries Textiles et Soleries :

Baertsoen et Buysse (act.).
Envaloise (L') (p. soc.).
Filterie Impériale d'Alost.
Gratry (Etabl. Américains) (cap.).
Kammgarnwerke.
La Lainière de l'Escaut (priv. et cap.).
La Lainière, à Verviers.
L'Île-Adam (Soc. Anon. de) (p. soc.).
Linière Gantoise.
Linière La Lys.
Morel et Verbeke, à Gand (Anc. Etabl.) (priv.).
Nouvelle-Orléans, à Gand (p. soc.).
Peignage d'Ecclou (p. soc.).
Peignage et Fil. Laine (S. Verv.) (p. soc.).
Roos, Geerinckx-De Naeyer.
Union Cotonnière.

Q. Produits Chimiques :

Belge de l'Azote et Produits Ch. Marly.
Floridienne (p. soc.).
Laeken.
Oxyhydrique Internationale.
Photo-Produits Gevaert (1/10^e d'action).

R. Entreprises Coloniales :

Minières :
Aux. Ch. de Fer Grands Lacs (cap.).
Géomines (Géol. et Min.) (cap.).
Katanga (priv. et ord., 1/70^e priv. et 1/80^e ord.).
Kilo-Moto (priv. et p. bénéf.).
Minière des Grands Lacs Africains (1/10^e d'act. cap.).
Union Minière du Haut-Katanga (p. soc.).

Industrielles :

Pétroles au Congo (p. soc.).
Sogefor (F. Hydro-Él. du Katanga) (act.).
Sogeleco (Soc. Gén. Afr. d'Electr.) (cap.).

Diverses :

Congo (C^{te} pour le Commerce et l'Ind.) (cap.).
Haut-Congo (Soc. Belge pour le Comm.) (ord.).
Kasai (priv. et cap.).

S. Plantations :

Financière des Caoutchoucs (act. fr. 100 et act. V.).

T. Alimentation :

Moulins des Trois-Fontaines (p. soc.).

Brasseries :

Impérial (p. soc.).
de Haecht (p. soc.).
de Koekelberg (p. soc.).

U. Industries Diverses :

Bougies de la Cour, à Cureghem (p. soc.).
Couperie Belge-Américaine (p. soc.).
De Naeyer, L. (Anc. Etabl.) (priv.).
Galeries Anspach.
Grand Bazar Saint-Lambert, à Liège.
Grands Magasins de l'Innovation (cap.).
Hoedhaar (Société Anonyme) (p. soc.).
Tabacofina (l'Un. F.-Belge Tab.) (cap.).

Papeteries :

Catala-Ondulium.
Delcroix (ord.).
de Saventhem (p. soc.).

Pétroles :

Pétrofina (Fin. Belge des Pétroles).

LES BANQUES D'EMISSION ETRANGERES.

Nederlandsche Bank.

(millions de florins).

86

DATES	Encaisse or	Portefeuille-effets		Avances sur nantissements			Divers actifs	Billets en circulation	Comptes courants créditeurs (particuliers et Trésor)	Rapport de l'encaisse or aux engagements à vue %
		sur la Hollande	sur l'étranger	de titres	de march. et warrants	Total				
1939 Moyenne annuelle.....	1.213	25,5	2,3	233	1,5	235	16	1.056	466	79,64
1940 Moyenne annuelle.....	1.101	80,1	2,7	224	2,2	226	43	1.260	214	74,67
1940 9 décembre.....	1.100	225,7	15,4	197	0,8	198	112	1.492	187	65,50
1941 6 janvier.....	1.102	267,9	15,4	188	0,8	189	127	1.544	183	63,82
10 février.....	1.097	214,6	15,4	192	0,6	193	176	1.556	168	63,58
10 mars.....	1.096	131,5	22,9	207	0,5	208	195	1.550	131	65,25
7 avril.....	1.072	209,7	22,9	198	0,3	199	23	1.593	166	60,95
5 mai.....	1.022	235,7	122,9	190	0,3	191	213	1.631	162	57,—
9 juin.....	1.022	124,6	231,4	185	0,2	186	223	1.650	159	56,48

Banque Nationale Suisse

(millions de francs suisses).

DATES	Encaisse-or	Disponibilités à l'étranger	Portefeuille-effets sur la Suisse	Avances sur nantissements	Correspondants en Suisse	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1939 Moyenne annuelle.....	2.525	281	93,4	36,9	6,2	1.806	1.179	94,01
1940 Moyenne annuelle.....	2.148	516	210,8	66,9	7,1	2.087	861	90,36
1940 6 décembre.....	2.173	959	226,0	35,4	6,4	2.165	1.231	92,25
1941 7 janvier.....	2.173	1.013	223,4	38,8	9,3	2.194	1.261	92,22
7 février.....	2.251	1.108	134,3	33,3	4,9	2.090	1.442	95,09
7 mars.....	2.282	1.143	119,4	34,0	5,8	2.099	1.481	95,68
7 avril.....	2.282	1.193	211,9	25,0	5,2	2.115	1.589	93,80
7 mai.....	2.283	1.206	260,0	23,7	6,0	2.101	1.646	93,13
7 juin.....	2.293	1.289	66,0	24,1	5,7	2.069	1.588	97,95

Deutsche Reichsbank

(millions de RM.).

DATES	Couverture de l'or et des devises	Portefeuille effets, chèques et effets du Trésor du Reich	Valeurs achetées en vertu du §13, n° 3 (valeurs serv. de cov. additionn.)	Avances sur nantissement	Monnaies divisionnaires allemandes	Billets en circulation	Divers engagements à vue	Couverture de l'or et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1939 Moyenne du 23 juin à fin décemb.	76,9	9.350	1.063	32,2	236	9.987	1.391	0,68
1940 Moyenne annuelle.....	77,5	12.276	143	25,5	334	12.220	1.675	0,56
1940 7 décembre.....	77,8	13.364	51	23,5	157	13.060	1.749	0,53
1941 7 janvier.....	77,6	14.483	26	25,7	142	13.575	1.934	0,50
7 février.....	77,7	14.390	25	24,0	148	13.491	1.818	0,51
7 mars.....	77,6	14.885	32	28,4	147	13.750	1.891	0,50
7 avril.....	77,5	15.105	23	22,0	144	14.025	1.988	0,48
7 mai.....	77,5	15.473	19	22,9	143	14.423	2.056	0,47
7 juin.....	77,6	15.845	25	20,0	138	14.905	2.052	0,46

Sveriges Riksbank

(millions de Kr.).

ÉPOQUES moyenne annuelle ou fin de mois)	Encaisse or (1)	Fonds d'Etat et oblig. suéd.; effets payabl. en Suède prêts et avances	Fonds d'Etat étr. effets payables à l'étr. solde compt. cour. à l'étranger	Actifs divers	Billets en circulation	COMPTES COURANTS				Divers Passifs	Droit d'émission total (2)	RAPPORT en % (3)	
						de l'Etat	de banques commerciales	autres	Ensemble			de l'encaisse métall. aux billets en circulation	de l'encaisse métall. sur droit d'émission
1940 Moyenne annuelle.	397	756	588	710	1.433	178	137	6,1	321	641	1.824	52,78	41,47
1940 Novembre.....	345	674	801	783	1.399	267	184	4,7	455	685	1.666	47,05	39,50
Décembre.....	353	739	750	707	1.482	107	324	5,2	436	592	1.694	45,35	39,67
1941 Janvier.....	364	850	769	670	1.417	95	602	5,3	802	552	1.738	49,—	39,93
Février.....	376	824	747	683	1.425	151	389	5,2	545	568	1.782	50,25	40,18
Mars.....	380	816	753	692	1.422	144	452	5,1	601	560	1.797	50,91	40,26
Avril.....	383	772	780	774	1.403	163	460	6,7	630	616	1.811	52,06	40,34
Mai.....	396	686	818	797	1.398	94	492	7,2	593	637	1.860	54,01	40,59

(1) La couverture métallique est constituée par la totalité de l'or déposé en Suède et à l'étranger.

(2) Le contingent d'émission est fixé au double de l'encaisse métallique plus 350 millions de Kr. Pour établir cette limite, l'encaisse métallique est évaluée sur la base du prix courant de l'or.

(3) L'encaisse est évaluée au prix courant de l'or.

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

Ces informations rappellent les arrêtés et ordonnances ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qu'à ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur belge* ou au *Verordnungsblatt*, pendant la période qui s'étend du 16 mai au 15 juin 1941.

Seuls les arrêtés et ordonnances les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, elles sont groupées sous les rubriques suivantes :

- | | |
|--|---|
| I. Législation économique et sociale générale. | VII. Législation relative aux prix et aux salaires. |
| II. Législation financière publique et privée. | VIII. Législation relative au rationnement et au ravitaillement. |
| III. Législation commerciale intérieure. | IX. Législation du travail. |
| IV. Législation commerciale extérieure. | X. Législation en matière de restauration et de dommages de guerre. |
| V. Législation industrielle. | XI. Législation internationale. |
| VI. Législation agricole. | |

I. — LEGISLATION ECONOMIQUE ET SOCIALE GENERALE.

Arrêté du 19 février 1941

modifiant le cadre organique du secrétariat général (*Moniteur*, 21 mai 1941, p. 3632).

Arrêté du 30 avril 1941.

Loi du 18 juin 1930, relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés. — Etablissements d'assurance agréés. — Bilan de l'exercice 1940. — Estimation de certains titres du portefeuille. — Affectations du solde (*Moniteur*, 22 mai 1941, p. 3675).

ORDONNANCE DU 8 MAI 1941

relative au contrôle des entreprises (*Verordnungsblatt*, 19 mai 1941, p. 606).

Arrêté du 26 mai 1941

relatif à la démission et à la désignation d'échevins (*Moniteur*, 30 mai 1941, p. 3808).

Arrêté du 27 mai 1941.

Organisation de l'économie. — Arrêté portant la création d'un Secrétariat de l'artisanat (*Moniteur*, 5 juin 1941, p. 4054).

Arrêté du 27 mai 1941.

Organisation de l'économie. — Arrêté portant création du Groupement professionnel du commerce de gros en charbons (*Moniteur*, 15 juin 1941, p. 4292).

Arrêté du 27 mai 1941.

Organisation de l'économie. — Arrêté portant création du Groupement professionnel du commerce de détail en charbons (*Moniteur*, 15 juin 1941, p. 4293).

Arrêté du 27 mai 1941.

Organisation de l'économie. — Arrêté portant nomination du chef du Groupement professionnel du commerce de gros en charbons et de ses suppléants (*Moniteur*, 15 juin 1941, p. 4293).

Arrêté du 27 mai 1941.

Organisation de l'économie. — Arrêté portant nomination du chef du Groupement professionnel du commerce de détail en charbons et de ses suppléants (*Moniteur*, 15 juin 1941, p. 4294).

Arrêté du 28 mai 1941

relatif au transfert des attributions des conseils communaux aux collèges des bourgmestre et échevins (*Moniteur*, 30 mai 1941, p. 3808 et 8 juin 1941, p. 4109).

ORDONNANCE DU 31 MAI 1941

complétant l'ordonnance relative aux Juifs (*Verordnungsblatt*, 10 juin 1941, p. 611).

ORDONNANCE DU 31 MAI 1941

relative aux mesures économiques contre les Juifs (troisième ordonnance relative aux Juifs). — Nouvelle rédaction (*Verordnungsblatt*, 10 juin 1941, p. 621).

II. — LEGISLATION FINANCIERE PUBLIQUE ET PRIVEE.

Arrêtés des 7 novembre 1940, 25 janvier 1941 et 4 avril 1941

modifiant le maximum assigné à l'émission de monnaies divisionnaires (*Moniteur*, 9 et 10 juin 1941, p. 4124).

Maximum porté successivement de 2 milliards de francs à 2 milliards 200 millions, 2 milliards 500 millions et 3 milliards.

Arrêté du 30 janvier 1941.

Budget du Ministère des Affaires économiques pour l'exercice 1941 (*Moniteur*, 17 mai 1941, p. 3492).

Arrêté du 30 janvier 1941.

Budget du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale pour l'exercice 1941 (*Moniteur*, 17 mai 1941, p. 3498).

Arrêté du 30 janvier 1941.

Budget du Commissariat général à la Restauration du Pays pour l'exercice 1941 (Moniteur, 18 mai 1941, p. 3545).

Arrêté du 30 janvier 1941.

Budget du Ministère des Colonies pour l'exercice 1941 (Moniteur, 19-20 mai 1941, p. 3573).

Arrêté du 30 janvier 1941.

Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1941 (Moniteur, 21 mai 1941, p. 3600).

Arrêté du 30 janvier 1941.

Budget du Ministère des Communications pour l'exercice 1941 (Moniteur, 21 mai 1941, p. 3622).

Arrêté du 30 janvier 1941.

Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1941 (Moniteur, 22 mai 1941, p. 3659).

Arrêté du 30 janvier 1941.

Budget des recettes et des dépenses pour ordre pour l'exercice 1941 (Moniteur, 22 mai 1941, p. 3662).

Arrêté du 25 mars 1941

approuvant les comptes de prévision de la Régie des télégraphes et des téléphones pour l'exercice financier 1941 (Moniteur, 14 juin 1941, p. 4264).

Arrêté du 12 avril 1941

visant la réassurance par l'Etat belge de certains risques assurés par l'Office national du Ducroire (Moniteur, 1^{er} juin 1941, p. 4004).

Article 1^{er}. Le Chef du Ministère des Finances est autorisé à réassurer jusqu'à concurrence de 90 p. c.,

au nom de l'Etat, les risques inhérents à des opérations d'exportation s'effectuant dans le cadre de l'accord commercial intervenu à Moscou, le 4 avril 1941, et dont l'Office national du Ducroire assumerait la charge.

Arrêté du 24 mai 1941

relatif à la prorogation de l'échéance des bons du Trésor belge émis sur le marché hollandais (Moniteur, 26 et 27 mai 1941, p. 3751).

Prorogation pour un nouveau terme de trois mois, jusqu'au 28 août 1941.

Arrêté du 27 mai 1941

autorisant l'Etat belge à garantir, à concurrence de cent cinquante millions de francs, le remboursement des avances à consentir par l'Institut national de crédit agricole aux centrales de l'alimentation (Moniteur, 5 juin 1941, p. 4044).

Arrêté du 4 juin 1941

portant suspension provisoire de la loi du 10 janvier 1940 instituant une taxe militaire (Moniteur, 7 juin 1941, p. 4088).

Arrêté du 6 juin 1941.

Budget du Ministère des Colonies. — Arrêté autorisant une régularisation pour l'exercice 1940 (Moniteur, 14 juin 1941, p. 4263.)

Arrêté du 9 juin 1941.

Budget des pensions. — Arrêté autorisant un transfert et allouant des crédits supplémentaires au Budget des pensions pour des dépenses se rapportant aux exercices 1939 et antérieurs et à l'exercice 1940 (Moniteur, 14 juin 1941, p. 4264).

III. — LEGISLATION COMMERCIALE INTERIEURE.

Arrêté du 28 mai 1941

portant réglementation de la vente des charbons, agglomérés de houille et cokés (Moniteur, 15 juin 1941, p. 4289).

Arrêté du 2 juin 1941

réglementant l'emploi des dénominations « céruse », « ceruis » et « loodwit » (Moniteur, 13 juin 1941, p. 4217).

Arrêté du 6 juin 1941.

Statistique des fournitures aux consommateurs de charbons, agglomérés de houille, de cokés, à usage domestique (Moniteur, 13 juin 1941, p. 4218).

IV. — LEGISLATION COMMERCIALE EXTERIEURE.

Arrêté du 24 avril 1941

relatif à l'exportation et au transit de certaines marchandises (Moniteur, 23-24 mai 1941, p. 3698).

Réglementation relative au commerce de machines-outils.

Arrêté du 23 mai 1941

relatif à l'importation et à l'exportation de papier et de ses applications (Moniteur, 23-24 mai 1941, p. 3698).

Arrêté du 29 mai 1941

relatif au tarif des douanes (Moniteur, 8 juin 1941, p. 4110).

V. — LEGISLATION INDUSTRIELLE.

Arrêté du 28 mars 1941

ordonnant une statistique annuelle de la production dans l'industrie de la margarine (Moniteur, 30 mai 1941, p. 3817).

Arrêté du 28 mars 1941

ordonnant une statistique annuelle de la production dans l'industrie du triage des déchets et matières de récupération (Moniteur, 30 mai 1941, p. 3832).

Arrêté du 28 mars 1941

ordonnant une statistique annuelle de la production dans l'industrie des huiles végétales et animales (Moniteur, 31 mai 1941, p. 3865).

Arrêté du 28 mars 1941

ordonnant une statistique annuelle de la production dans l'industrie du tabac (Moniteur, 31 mai 1941, p. 3884).

Arrêté du 2 mai 1941

portant prorogation de la réglementation économique instituée au sein des industries de la flaconnerie et de la bouteille (Moniteur, 17 mai 1941, p. 3491 et 1^{er} juin 1941, p. 4004).

Arrêté du 7 mai 1941

approuvant des ordonnances de certains offices centraux de marchandises fixant des cotisations, des droits et des redevances (Moniteur, 21 mai 1941, p. 3633).

Arrêté du 12 mai 1941

relatif à la mise en vigueur des articles 7, 8 et 9 de l'arrêté royal du 30 août 1939, portant règlement des transports rémunérés de personnes, autres que les services publics d'autobus et d'autocars, effectués à l'aide de voitures carrossées pour

le transport de six personnes ou moins (Moniteur, 26 et 27 mai 1941, p. 3754).

Arrêté du 31 mai 1941

abrogeant certaines dispositions de l'arrêté du 26 juillet 1940, relatif à la réglementation de l'industrie sidérurgique (Moniteur, 12 juin 1941, p. 4192).

Suppression des missions et pouvoirs de « Sybelac » attribués, dans la suite, au Commissariat aux prix et aux salaires ou à l'Office central du fer et de l'acier.

Arrêté du 10 juin 1941

modifiant celui du 5 mai 1941, réglementant la fabrication de la bière et instituant la carte de brassage (Moniteur, 13 juin 1941, p. 4217).

VI. — LEGISLATION AGRICOLE.

Arrêté du 24 mai 1941

relatif à la protection de tous les bois contre les incendies (Moniteur, 28 mai 1941, p. 3772).

Arrêté du 26 mai 1941.

Recensement de l'agriculture et de l'horticulture. — Contrôle des déclarations (Moniteur, 1^{er} juin 1941, p. 4003).

Arrêté du 31 mai 1941

relatif à la transmission des pouvoirs de la Centrale des pommes de terre au Groupement général « Pommes de terre »

de la Corporation nationale de l'Agriculture et de l'Alimentation et à la Centrale « Pommes de terre » (Moniteur, 5 juin 1941, p. 4045).

Arrêté du 10 juin 1941

modifiant l'arrêté royal du 23 août 1935 réglementant le commerce des semences, des plants de toutes espèces, des engrais et des substances destinées à l'alimentation des animaux (Moniteur, 12 juin 1941, p. 4191).

VII. — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES.

Arrêté du 28 mars 1941

fixant les prix du savon dur de ménage et du savon pour la barbe (Moniteur, 16 mai 1941, p. 3473).

Arrêté du 25 avril 1941

fixant les prix des « acid-oils » et des graisses industrielles (Moniteur, 16 mai 1941, p. 3475).

Arrêté du 1^{er} mai 1941

relatif aux prix moyens des animaux domestiques au 9 mai 1940. — Erratum (Moniteur, 13 juin 1941, p. 4217).

Arrêté du 13 mai 1941

portant modification de l'arrêté du 26 février 1941, concernant l'affectation des chefs de district aux divers districts du service extérieur de contrôle et d'enquêtes du Commissariat aux prix et aux salaires (Moniteur, 14 juin 1941, p. 4268).

Arrêté du 20 mai 1941

fixant les prix maxima des coques (Moniteur, 21 mai 1941, p. 3633).

Arrêté du 23 mai 1941

relatif à la fixation des prix à façon pour le finissage des fils de colon brut (Moniteur, 25 mai 1941, p. 3721).

Arrêté du 27 mai 1941

relatif aux délégations de pouvoirs en fait de fixation des prix et des réglementations des conditions de vente, et instituant une nouvelle réglementation des marchés des produits horticoles (Moniteur, 29 mai 1941, p. 3781 et 15 juin 1941, p. 4288).

Arrêté du 28 mai 1941

pris en exécution de celui du 27 mai 1941, relatif à la délégation de pouvoir en fait de fixation des prix et réglementations des conditions de vente, et instituant une nouvelle réglementation des marchés des produits horticoles (Moniteur, 29 mai 1941, p. 3782).

Arrêté du 28 mai 1941

fixant les prix du lait, de la crème de lait et du beurre (Moniteur, 30 mai 1941, p. 3814).

Arrêté du 28 mai 1941

fixant les prix des fils de laine angora (Moniteur, 11 juin 1941, p. 4152).

Arrêté du 29 mai 1941

portant modification de l'arrêté du 30 décembre 1940 réglementant les salaires et autres conditions de travail dans l'industrie de la construction et les industries connexes (Moniteur, 1^{er} juin 1941, p. 3986).

Arrêté du 29 mai 1941

concernant le paiement des primes d'assiduité aux ouvriers du fond dans l'industrie des mines de charbon en Belgique (Moniteur, 1^{er} juin 1941, p. 3988).

Arrêté du 29 mai 1941

fixant les salaires et les traitements (Moniteur, 1^{er} juin 1941, p. 3990).

Le Secrétaire général du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale;
Le Secrétaire général du Ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement;
Le Secrétaire général du Ministère des Affaires économiques;

Le Secrétaire général du Ministère des Communica-tions;

Le Commissaire aux prix et aux salaires,

Vu l'arrêté du 1^{er} août 1940 (modifié par l'arrêté du 25 novembre 1940) concernant l'interdiction de modifier les salaires et les traitements; — Vu l'arrêté du 20 août 1940 instituant le Commissariat aux prix et aux salaires; — Vu la loi du 10 mai 1940, relative aux délégations de pouvoirs en temps de guerre; — Vu l'extrême urgence et l'impossibilité de recourir aux autorités supérieures, — Arrêtent :

Article 1^{er}. Le présent arrêté est applicable aux travailleurs engagés dans les liens d'un contrat d'emploi ou de travail, à l'exclusion des gens de maison. Il ne s'applique pas au personnel de l'Etat, des provinces et des communes et des établissements qui leur sont subordonnés.

Art. 2. 1^o Le salaire horaire minimum brut de l'ouvrier majeur est fixé à 5 francs, celui de l'ouvrière majeure à fr. 3,50. Le salaire horaire minimum à payer en espèces à l'ouvrier agricole majeur est fixé à fr. 3,80, celui de l'ouvrière agricole majeure à fr. 2,70;

2^o Le traitement brut mensuel minimum de l'employé majeur est fixé à 1.000 francs, celui de l'employée majeure à 800 francs;

3^o Les avantages en nature contractuellement prévus, notamment le logement et la nourriture, etc., assurés à un prix réduit ou gratuitement, seront pris en considération pour un montant raisonnable dans le calcul des minima prévus aux alinéas précédents.

Art. 3. 1^o Les rémunérations brutes de tous les ouvriers et employés doivent être majorées de 8 p. c., à l'exception toutefois de ce qui est dit à l'article 4 ci-après. Cette augmentation n'est pas due pour les rémunérations en nature;

2^o Les rémunérations brutes qui, après application de la majoration prévue à l'alinéa précédent, demeureraient inférieures aux minima fixés à l'article 2, seront majorées à due concurrence;

3^o Les rémunérations brutes ci-dessus rappelées aux alinéas 1^o et 2^o sont celles qui, au 10 mai 1940, couvriraient les prestations effectives de travail. Si un travailleur fournit habituellement un travail différent de celui qu'il prestait avant le 10 mai 1940, la rémunération y actuellement attachée doit seule être considérée pour l'application du présent arrêté;

4^o Les entreprises qui, depuis le 10 mai 1940, ont commencé leur activité, liquideront les majorations prévues par le présent arrêté sur la base des rémunérations déterminées conformément à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 1^{er} août 1940; celles qui ont repris leur activité depuis cette date, liquideront cette majoration sur la base des rémunérations pratiquées par elles avant le 10 mai 1940.

Art. 4. Sont exclus du bénéfice du présent arrêté :

a) Les ouvriers et employés dont les rémunérations sont fixées par le Commissaire aux prix et aux salaires en vertu d'un arrêté ou d'une dérogation;

b) Les ouvriers et employés qui ont obtenu postérieurement au 10 mai 1940 une majoration de leurs rémunérations soit en vertu d'une dérogation accordée par le Commissaire aux prix et aux salaires à l'arrêté du 1^{er} août 1940, soit en contravention à ce même arrêté;

2^o Toutefois, si les rémunérations actuelles des ouvriers et des employés visés par le § 1^{er} du présent article sont inférieures aux minima prévus par les articles 2 et 3 ci-dessus, elles seront majorées à concurrence de ces minima;

3^o Sont considérées comme majorations de ressources au sens des §§ 1 et 2 du présent article, toutes allocations en espèces ou en nature, accordées depuis

le 10 mai 1940 et ne couvrant pas de prestations effectives, soit notamment l'octroi d'avances sans condition de remboursement, le don de cadeaux en espèces, les participations aux bénéfices, au chiffre d'affaires et autres quelconques; les gratifications de toute nature; le paiement en nature sous forme de don ou à prix réduit ou toutes autres bonifications, allocations de ménage ou familiales supplémentaires.

Art. 5. 1^o Il ne pourra être procédé à des augmentations de salaires ou traitements dépassant les limites indiquées aux articles 2 et 3;

2^o Le Commissaire aux prix et aux salaires a compétence pour accorder des dérogations au présent arrêté. La demande en sera faite par écrit. Les dérogations verbales sont sans valeur et sans effet;

3^o De même, il pourra fixer les salaires et traitements en général, ainsi qu'annuler les contrats en cours s'il le juge nécessaire pour des raisons d'ordre économique ou social. Ses décisions ont force obligatoire.

Art. 6. Toute augmentation des prix à la suite de l'application du présent arrêté est strictement interdite.

Art. 7. Le Commissaire aux prix et aux salaires pourra accorder à des entreprises ou sections d'entreprises des dérogations déterminées.

Art. 8. Toutes controverses ou différends pouvant résulter de l'application du présent arrêté sont de la compétence du Commissaire aux prix et aux salaires.

Art. 9. Les employeurs, leurs préposés ou mandataires qui font ou qui laissent travailler leurs salariés ou apprentis contrairement aux prescriptions du présent arrêté seront punis d'une amende, y compris les décimes additionnels, de 700 à 200.000 francs ou d'un emprisonnement de quinze jours à trois ans.

L'amende est appliquée autant de fois qu'il y a eu de personnes employées en contravention à ces prescriptions, sans que le total des amendes puisse excéder 700.000 francs.

Les peines prévues à l'alinéa 1^{er} sont applicables à tout travailleur qui contrevient aux mêmes prescriptions.

Art. 10. En cas de récidive dans les trois ans qui suivent la condamnation antérieure, les peines prévues sont doublées, sans que le total des amendes puisse excéder 1.400.000 francs.

Art. 11. Les employeurs, les préposés ou mandataires ainsi que tous les travailleurs ou employés, qui mettent obstacle à la surveillance organisée en exécution du présent arrêté, sont punis d'une amende, y compris les décimes additionnels, de 700 à 700.000 fr. ou d'un emprisonnement de quinze jours à trois ans sans préjudice de l'application des peines comminées aux articles 269 à 274 du Code pénal.

En cas de récidive dans les trois ans à partir de la condamnation antérieure, les peines seront doublées.

Art. 12. Les employeurs sont civilement responsables du paiement des amendes infligées à leurs préposés ou mandataires investis d'un poste de confiance ou de direction.

Art. 13. Par dérogation à l'article 100 du Code pénal, le chapitre VII et l'article 85 du livre I^{er} du même code sont applicables aux infractions prévues par le présent arrêté. Toutefois, l'article 85 de ce code n'est pas applicable en cas de récidive.

Art. 14. L'action publique résultant d'une infraction aux dispositions du présent arrêté est prescrite après une année révolue à compter du jour où l'infraction a été commise.

Art. 15. Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juin 1941.

Bruxelles, le 29 mai 1941.

Arrêté du 29 mai 1941

fixant les prix maxima de la laine du pays (Moniteur, 11 juin 1941, p. 4154).

Arrêté du 30 mai 1941

fixant les marges maxima du commerce des fruits et légumes (Moniteur, 5 juin 1941, p. 4050).

Arrêté du 31 mai 1941

fixant les prix maxima des pommes de terre tardives pour le mois de juin 1941 (Moniteur, 2-3-4 juin 1941, p. 4020).

Arrêté du 7 juin 1941

fixant les prix maxima de vente d'écorces de chêne destinées à la tannerie (Moniteur, 9 et 10 juin 1941, p. 4126).

VIII. — LEGISLATION RELATIVE AU RATIONNEMENT ET AU RAVITAILLEMENT.

Arrêté du 18 décembre 1940

concernant l'abatage et la vente de bétail. — Erratum (Moniteur, 15 juin 1941, p. 4288).

Arrêté du 15 mai 1941

relatif aux réquisitions en matière de ravitaillement (Moniteur, 19-20 mai 1941, p. 3577).

Arrêté du 15 mai 1941

portant modification de l'arrêté organisant le Service d'inspection du ravitaillement et du rationnement (Moniteur, 5 juin 1941, p. 4046).

Arrêté du 19 mai 1941

désignant les usines agréées en vue de la fabrication des farines d'os, des farines animales, des farines de viande et des farines de sang, destinées à l'alimentation des animaux (Moniteur, 28 mai 1941, p. 3772).

Arrêté du 27 mai 1941

modifiant celui du 9 février 1941, relatif au rationnement et à la distribution de bétail, de viande, d'abats et issues ainsi que de graisse animale (Moniteur, 30 mai 1941, p. 3813).

Quatrième arrêté d'exécution du 27 mai 1941

de l'arrêté réglementant la consommation de la chaussure (Moniteur, 30 mai 1941, p. 3849).

Arrêté du 28 mai 1941

relatif au rationnement en matière de savon (Moniteur, 30 mai 1941, p. 3850).

Arrêté du 28 mai 1941

relatif à l'utilisation de la récolte des pommes de terre hâtives (Moniteur, 31 mai 1941, p. 3901).

Arrêté du 30 mai 1941

relatif à l'abatage à domicile (Moniteur, 1^{er} juin 1941, p. 4002).

Arrêté du 31 mai 1941.

Rationnement des denrées alimentaires pour le mois de juin 1941 (Moniteur, 1^{er} juin 1941, p. 3999).

Arrêté du 12 juin 1941

modifiant les articles 9 et 10 de l'arrêté du 18 décembre 1940 concernant l'abatage et la vente de bétail et de viande (Moniteur, 15 juin 1941, p. 4287).

IX. — LEGISLATION DU TRAVAIL.

Arrêté du 1^{er} février 1941

coordonnant les arrêtés royaux du 22 décembre 1938 et du 2 septembre 1939, pris en exécution de la loi du 10 juin 1937, qui étend les allocations familiales aux employeurs et aux travailleurs non salariés (Moniteur, 1^{er} juin 1941, p. 3920).

Arrêté du 30 avril 1941.

Allocations familiales. — Arrêté réglant la manière de calculer les cotisations à verser en application du texte coordonné de la loi du 4 août 1930 par les agriculteurs, éleveurs de bétail et exploitants d'une entreprise forestière, du chef des travailleurs qu'ils occupent à titre non permanent ou non exclusif (Moniteur, 2-3-4 juin 1941, p. 4019).

Arrêté du 20 mai 1941

modifiant l'arrêté royal du 25 août 1938, instituant un régime spécial de travail dans l'industrie de la réparation des navires au port d'Anvers (Moniteur, 30 mai 1941, p. 3812).

Arrêté du 23 mai 1941.

Allocations familiales. — Arrêté complétant les arrêtés royaux portant organisation de la Caisse auxiliaire de compensation et des caisses spéciales de compensation ainsi que de la Caisse mutuelle auxiliaire et des caisses mutuelles spéciales d'allocations familiales (Moniteur, 8 juin 1941, p. 4111).

Arrêté du 26 mai 1941.

Allocations familiales. — Arrêté relevant les taux d'allocation et de cotisation prévus par les textes coordonnés de la loi du 4 août 1930 portant généralisation des allocations familiales aux travailleurs salariés (Moniteur, 1^{er} juin 1941, p. 3983).

Arrêté du 28 mai 1941

complétant l'article 17 de l'arrêté royal du 8 décembre 1938 déterminant les modalités générales d'application de la loi du 8 juillet 1936, modifiée par celle du 20 août 1938, concernant les congés annuels payés (Moniteur, 2-3-4 juin 1941, p. 4018).

X. — LEGISLATION EN MATIÈRE DE RESTAURATION ET DE DOMMAGES DE GUERRE.

Arrêté du 1^{er} mai 1941

relatif à l'évaluation des dommages de guerre aux forêts et aux plantations d'alignement (Moniteur, 16 mai 1941, p. 3472).